

République Tunisienne

**Ministère de l'Agriculture des
Ressources Hydrauliques et de la Pêche**



**Projet Annuel de Performance de la mission
Agriculture, Ressources hydrauliques et
Pêche pour l'année 2022**

Décembre 2021

Sommaire

Première partie : Présentation générale de la mission, Agriculture, Ressources Hydrauliques et Pêche	
1. Présentation de la stratégie de la mission	1
2. Présentation des programmes de la mission	5
3. Budget et cadre de dépenses à moyens terme 2022-2024	6
Deuxième Partie : Présentation des programmes de la mission Agriculture, Ressources Hydrauliques et Pêche	18
I. Production Agricole, Qualité et Sécurité Sanitaire des Produits Agricoles et Alimentaire	19
1. Présentation du programme et sa stratégie	20
2. Les objectifs et les indicateurs de performance	21
3. Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024	28
II. Pêche et Aquaculture	30
1. Présentation du programme et sa stratégie	31
2. Les objectifs et les indicateurs de performance	34
3. Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024	40
III. Eaux	41
1. Présentation du programme et sa stratégie	42
2. Les objectifs et les indicateurs de performance	45
3. Cadre des dépenses à moyen terme	53
IV. Forêts et Aménagement des Terres Agricoles	55
1. Présentation du programme et sa stratégie	56
2. Les objectifs et les indicateurs de performance	59
3. Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024	68
V. Enseignement Supérieur, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricoles	69
1. Présentation du programme et sa stratégie	70
2. Les objectifs et les indicateurs de performance	72
3. Cadre des dépenses à moyen terme	80
VI. Pilotage et l'Appui	83
1. Présentation du programme et sa stratégie	84
2. Les objectifs et les indicateurs de performance	88
3. Cadre des dépenses à moyen terme	95

Première Partie :

Présentation générale de la mission Agriculture, Ressources Hydrauliques et Pêche

1. Présentation De la Stratégie de la mission

La préparation du projet annuel de performance pour l'année 2022 intervient en absence du plan quinquennal 2021-2025 et l'adoption du moyen terme pour déterminer la politique de développement du secteur agricole au milieu des défis profonds qui auront des répercussions directes sur l'économie nationale, résultant de la propagation de la nouvelle épidémie de virus Corona. La pandémie de Corona s'est aggravée pour la deuxième année consécutive et son impact négatif sur les systèmes agricoles. Ainsi, les objectifs de développement agricole pour l'année 2022 reposeront sur la compatibilité entre les dimensions économiques et sociales tout en assurant les équilibres environnementaux, dans le but de parvenir à un développement durable et d'offrir des conditions de vie satisfaisantes à tous les citoyens en atteignant l'objectif stratégique principal qui est la sécurité alimentaire en Tunisie en introduisant des améliorations durables du niveau de vie de la population, Parmi les contributions apportées par l'agriculture et la pêche au développement économique et rural et à la réduction de la pauvreté repose sur l'atteinte d'une haute valeur ajoutée et une capacité concurrentielle importante pour le secteur afin de garantir un revenu de rémunération important aux agriculteurs et de maintenir la durabilité des ressources naturelles pour les générations futures à la lumière de la situation épidémiologique actuelle et des changements climatiques continus.

Les objectifs stratégiques des programmes de la mission de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche ont été définis au regard de l'engagement de l'Etat tunisien à atteindre les 17 objectifs de développement durable, notamment :

La durabilité de la croissance de la production

- Objectif 1 : Eliminer la pauvreté, principalement lié aux programmes n° 01 et 02
- Objectif 2 Eliminer la faim, principalement liée aux Programmes n°01 et 02.
- Objectif 5 : L'égalité des genres concerne tous les programmes opérationnels.
- Objectif 6 : Eau propre et hygiène Le programme n° 03 porte principalement sur : l'eau.
- Objectif 13 : Lutter contre les changements climatiques est particulièrement pertinent pour le Programme n°03 et le Programme n°04
- Objectif 14 : La vie aquatique : principalement le programme n°03 : L'eau.
- Objectif 15 : La vie sur la terre : programmes 1, 3 et 4

À l'appui de l'article 18 de la loi organique budgétaire n° 15 de 2019, le projet annuel de performance pour 2022 a été distingué avec des objectifs et des indicateurs performance qui concrétisent l'adoption de l'approche compte tenu de l'existence de différences de genre entre homme et femme, et ainsi institutionnaliser l'égalité des chances et l'autonomisation économique des femmes et l'inclusion de la perspective du programme basée sur l'égalité des chances dans le budget de la mission, dans lequel trois programmes opérationnels ont été sélectionnés :

- Programme pêche et d'aquaculture
- Programme Eau
- Programme Forêt et Aménagement des terres Agricoles

En tant que programmes pilotes qui ont été approuvés pour la troisième année consécutive dans les projets de performance annuels pour les années 2020-2021-2022, à condition que les idées de connaissances et les outils d'analyse pour l'égalité des chances soient diffusés au reste des programmes dans le projet annuel de performance de la prochaine année.

Il s'agit d'un moment qualitatif dont témoigne le nouveau mode de développement du pays tunisien, qui repose sur l'intégration du principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et en général entre toutes les catégories sociales sans discrimination dans le budget de l'Etat.

Les terres agricoles représentent 62 % de la superficie totale de la Tunisie, ce qui équivaut à plus de 10 millions d'hectares, répartis comme suit :

- La superficie cultivée est de 5,25 millions d'hectares, soit 32 % de la superficie totale du pays.
- Pâturages naturels et prairies 4,8 millions d'hectares
- Forêts d'environ 1,6 million d'hectares

L'agriculture familiale et les petits agriculteurs dominent la scène agricole tunisienne, puisque 75% des terres agricoles ne dépassent pas une superficie de 10 hectares.

Le secteur agricole occupe environ 15% de la population active en plus de nombreux emplois saisonniers importants. Il est d'une importance sociale respectable car il fournit un revenu permanent à environ 470 000 agriculteurs qui contribuent à la stabilité de la population rurale, ce qui représente 35% de la population totale et les femmes représentent 35% de la population active agricole.

Le secteur agricole contribue à 9 % du PIB, 7,5 % des investissements totaux, 8 % des importations et 9 % des exportations totales.

La politique de développement du secteur agricole à moyen terme comprendra les domaines suivants :

1. Rationaliser l'exploitation et la protection des ressources naturelles

▪ Dans le domaine de l'eau

Activer et mettre en œuvre le nouveau code de l'eau et rationaliser la gestion des ressources en eau en instaurant une gouvernance alternative pour l'exploitation des systèmes d'eau dans le cadre d'un partage clair des rôles entre les différents acteurs

Orienter les agriculteurs vers des activités valorisant davantage les ressources en eau selon des critères d'efficacité économique,

Poursuivre les efforts dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles à partir des eaux traitées et du dessalement des eaux salines souterraines et marines par des énergies alternatives et propres.

Limiter les nouvelles extensions des périmètres irrigués et se concentrer sur l'entretien et la préparation des périmètres irrigués actuels et l'augmentation de leur efficacité en choisissant les chaînes de valeur les plus valorisées et les plus rentables, notamment les systèmes stratégiques.

▪ **Forêt et Aménagement des terres Agricoles**

- Gestion intégrée des ressources naturelles et développement du domaine agricole local,
- Concentrer les projets générateurs de revenus pour soutenir l'emploi et améliorer les conditions de vie en milieu rural, notamment dans les zones soumises à une pression sur les ressources naturelles.
- Soutenir les fonctions économiques, sociales et environnementales des forêts, prioriser les investissements et ajuster les programmes de développement selon les spécificités et les exigences des autorités, tout en soutenant la décentralisation dans le domaine de la mise en œuvre et de la prise de décision.
- Soutenir le partenariat avec le secteur privé dans la valorisation des richesses forestières et pastorales et la préparation des terres agricoles.
- Soutenir la préservation de la faune et de la flore pour leur rôle efficace dans l'établissement des équilibres environnementaux et la préservation de l'océan et de la diversité biologique.

▪ **Dans le domaine du changement climatique**

- Soutenir les capacités du secteur agricole à s'adapter et à réduire les effets négatifs du changement climatique,
- Encourager les systèmes agricoles qui préservent les ressources naturelles et sont capables de s'adapter,
- Prendre soin de l'agriculture pluviale en raison de son importance par rapport à de nombreuses filières stratégiques comme les céréales et l'huile d'olive, en développant des packages techniques compatibles avec les spécificités des différentes régions et la diversité des problèmes auxquels elles sont confrontées,
- Encourager les systèmes de production pour préserver la fertilité naturelle du sol et ses capacités à stocker et valoriser l'eau de pluie.

▪ **Dans le domaine foncier agricole**

- Assainissement de la situation foncière pour réduire la dispersion et la fragmentation et permettre à une partie importante des exploitants agricoles d'accéder au système de financement bancaire à travers des mécanismes législatifs et réglementaires innovants,
- Adopter de nouvelles formules d'exploitation compatibles avec les objectifs de développement local et régional et ouvrant de nouveaux horizons dans le domaine d'un partenariat fructueux entre les secteurs public et privé.
- Adopter les critères de faisabilité économique et de durabilité dans l'utilisation des terres domaniales.

2. Les filières Agricoles

- Une attention accrue aux filières des produits céréaliers, laitiers et avicoles, compte tenu de leur importance pour assurer la sécurité alimentaire afin de prévenir les risques de rupture d'approvisionnement de ces produits sur les marchés mondiaux et les fluctuations de leurs prix, notamment en période de crise.
- Développer et mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour assurer la transparence des marchés agricoles et lutter contre les monopoles.

Faire progresser les chaînes de valeur des produits agricoles, améliorer leur gouvernance et développer le rôle des groupements professionnels dans le domaine de l'amélioration de la qualité, de la régularisation des marchés et de l'exportation.

Valoriser les chaînes de valeur des produits agricoles en intensifiant et en élargissant le champ des appellations d'origine et des produits avérés avec des données sources et des signes géographiques ou dans le cadre du commerce équitable au profit des producteurs de certaines régions moins développées.

3. Pêche et Aquaculture

Protéger et rationaliser l'exploitation des ressources halieutiques en luttant contre la pêche illicite, en suivant et en contrôlant les activités des unités de pêche maritime au moyen de satellites et en appliquant le principe de gestion participative et rationnelle des ressources halieutiques.

Développer les systèmes de production et accroître la compétitivité par une régulation plus stricte des saisons de pêche, l'entretien des bateaux, la réhabilitation du secteur et le renforcement des infrastructures portuaires par la création et l'entretien de ports.

Développer l'activité aquacole en augmentant la part de la production locale d'intrants de production et en introduisant de nouvelles espèces et techniques dans le cadre d'expérimentations exemplaires, tout en soutenant la recherche dans ce domaine et en valorisant ses résultats.

4. Adopter une approche de développement globale et inclusive

- Formuler et mettre en œuvre des programmes et projets de développement pour bénéficier des opportunités offertes par la loi de l'économie sociale et solidaire du 30 juin 2020 pour le financement et la création d'emplois pour les populations vulnérables en milieu rural.

- Soutenir la mise en place de plateformes numériques de commerce électronique pour faciliter la promotion des produits agricoles pour aider les petits agriculteurs et les femmes rurales dans les groupements de développement agricole à promouvoir leurs produits à des prix différenciés.

- Poursuivre la mise en œuvre de projets de développement rural intégré pour améliorer les conditions de vie des habitants et développer la production agricole en adoptant une approche participative.

- Promotion des groupements féminins en milieu rural afin de sécuriser l'alimentation et d'améliorer les revenus.

- Diffuser des programmes de protection sociale pour les agriculteurs, les pêcheurs, les femmes rurales et les ouvriers pour améliorer leurs conditions de travail.

5. Promotion de l'investissement, modernisation des exploitations agricoles et numérisation du secteur agricole

Améliorer les infrastructures telles que les pistes agricoles et l'approvisionnement en eau potable, tout en travaillant à la recherche de formules appropriées pour établir un partenariat avec le secteur privé pour maintenir la pérennité des installations et leur bon emploi.

- Développer la loi de l'investissement privé et améliorer ses mécanismes de mise en œuvre pour répondre aux besoins des investisseurs, en particulier dans les domaines innovants des technologies modernes.
- Faciliter l'implantation de jeunes entrepreneurs et de projets de création d'entreprise en assurant le briefing et l'accompagnement et en facilitant l'accès aux fonds nécessaires.
- Soutenir les mécanismes de micro finance et impliquer les structures professionnelles agricoles dans le processus de mise en relation des banques et des agriculteurs.
- Développer le système d'assurance agricole et le généraliser aux diverses activités agricoles et aux divers types de risques, notamment ceux liés aux pandémies naturelles, aux ravageurs agricoles et aux épidémies.
- Développer le dispositif d'accompagnement et de conseil agricole privé et professionnel pour un encadrement et un conseil plus poussés au profit des petits agriculteurs et des structures professionnelles de base.

2. Présentation des programmes de la mission

2.1 Structuration de la mission selon les programmes et sous programmes

En s'appuyant sur la méthodologie de gestion du budget par objectifs (GBO) et à l'arrêté n °2238 du 24 juin 2014, les programmes du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Hydrauliques, ont été fixés à cinq programmes opérationnels et un programme de soutien comme suit :

- **Production Agricole, Qualité et Sécurité Sanitaire des Produits Agricoles et Alimentaire**
- **Pêche et Aquaculture**
- **Eaux**
- **Forêts et Aménagement des Terres Agricoles**
- **Enseignement Supérieur, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricoles**
- **Pilotage et Appui**

3- Budget et cadre de dépenses à moyen terme 2022-2024 :

A / Evolution du budget de la Mission

Tableau N°1
Répartition de Budget de la Mission
Selon les programmes et la nature de dépense

Unité : 1000 Dinars

Parties	Crédits de paiement	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépense d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Total	Pourcentage de budget
Programmes								
Mission								Pourcentage de budget de la mission par rapport au budget de l'état
Mission Agriculture, Ressources Hydrauliques et Pêche	2022	682000	36600	515800	530600	85000	1850000	
	2021	678300	35200	485600	496900	84000	1780000	
	Pourcentage d'évolution (2021-2022)	0,5%	4,0%	6,2%	6,8%	1,2%	3,9%	
	Pourcentage des dépenses par rapport au budget de la mission	36,9%	2,0%	27,9%	28,7%	4,6%	100,0%	
Programmes								Pourcentage de budget du programme par rapport au budget de la Mission
P1 : Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires	2022	74430	1 870	269169	30100		375569	20,3%
	2021	75486	1820	257365	29549	0	364220	
	Pourcentage d'évolution (2021-2022)	-1,4%	2,7%	4,6%	1,9%		3,1%	
Parties	Crédits de paiement	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépense d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Total	Pourcentage de budget
Programmes								
P2: Pêche et aquaculture	2022	7200	510	95520	34600		137830	7,5%
	2021	7410	680	87005	32400	0	127495	

	Pourcentage d'évolution (2021-2022)	-2,8%	-25,0%	9,8%	6,8%		8,1%	
P3: Eaux	2022	62130	1220	114723	274660	85000	537733	29,1%
	2021	60026	1360	111225	260736	84000	517347	
	Pourcentage d'évolution (2021-2022)	3,5%	-10,3%	3,1%	5,3%	1,2%	3,9%	
P4: Forêts et aménagement des terres agricoles	2022	208 170	1 075	3 055	137 500		349800	18,9%
	2021	213545	950	2990	131141	0	348626	
	Pourcentage d'évolution (2021-2022)	-2,5%	13,2%	2,2%	4,8%		0,3%	
P5 : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricoles	2022	185430	12030	11793	9000		218253	11,8%
	2021	181153	11460	11635	8495	0	212743	
	Pourcentage d'évolution (2021-2022)	2,4%	5,0%	1,4%	5,9%		2,6%	
P9: Pilotage et appui	2022	144640	19895	21540	44740		230815	12,5%
	2021	140680	18930	15380	34579	0	209569	
	Pourcentage d'évolution (2021-2022)	2,8%	5,1%	40,1%	29,4%		10,1%	

Sans ressources propres des entreprises publiques

L'augmentation du budget de la mission agriculture, ressources hydrauliques et pêche pour l'année 2022 s'explique par une évolution de 25% pour les raisons suivantes :

Au niveau des dépenses de rémunération

Les dépenses de rémunération pour l'année 2022 ont enregistrées une évolution de 0,5%. Ceci est due principalement au subventions de rémunération accordées au Régie du Matériel de Terrassement Agricole et régie de sondage hydraulique Régie des Sondages Hydrauliques de l'ordre de 3 millions de dinars, et à l'augmentation les subventions de rémunération accordées aux EPNA suite à une généralisation des augmentations salariales des ingénieurs en plus de

l'actualisation du cout relatif au 61 nouveaux recrutés et des passages de grade au titre de années précédentes.

Au niveau des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont évoluées de 4% par rapport à 2021, en raison de l'augmentation des subventions accordées aux commissions régionales de développement agricole, qui ont un déficit important dans leurs budgets en raison de la faiblesse des revenus de l'eau d'irrigation due à la difficulté de paiement par les agriculteurs. Ces subventions ont augmenté de 1,8 million de dinars, et les dépenses de tarification de l'eau dans le programme de l'eau ont augmenté de 1 million de dinars pour couvrir les dépenses liées aux barrages.

Au niveau des dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention pour la mission de l'agriculture, des ressources en eau et de la pêche pour l'année 2022 ont été fixées à 515,800 million de dinars, contre 485,6 million de dinars en 2021, soit un taux de croissance de 27,9%

Au niveau des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour la mission de l'agriculture, des ressources en eau et de la pêche pour l'année 2022 ont été fixées à 530,600 million de dinars paiement, contre 496,900 million de dinars en paiement en 2021, soit une augmentation de 6,8 %.

B / Répartition du budget de la Mission par programmes et par activités

Tableau N°2
Répartition du budget de la Mission par programmes et par activités

(Crédits d'engagement)

Unité : 1000 Dinars

Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Programme 1 : Production agricole qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires			
Activité N°1 : Planification, organisation, encadrement et suivi-évaluation des campagnes Agricoles	40816	45384	11,2%
Activité N°2 : Encouragement de l'Etat pour l'investissement dans le secteur agricole	76600	78100	2,0%
Activité N°3 : Intervention de l'état par l'indemnisation des dommages agricoles causés par les calamités naturelles	28500	28500	0,0%
Activité N°4 : Organisation de la profession et régulation du marché des produits agro-alimentaires	29935	29935	0,0%
Activité N°5 : Protection et contrôle sanitaire animal	52452	51587	-1,6%
Activité N°6 : Défense de culture, Homologation et contrôle de la qualité des végétaux (Intrants Agricoles)	13230	12388	-6,4%
Activité N°7 : Transfert au profit de l'opérateur OEP = office d'élevage et pâturage au titre de l'activité : Planification, organisation et encadrement, et suivi-évaluation des campagnes Agricoles	113463	123080	8,5%
Activité N°8 : Transfert au profit de l'opérateur OC= office des céréales au titre de l'activité : Planification, organisation et encadrement, et suivi-évaluation des campagnes Agricoles.	18000	16500	-8,3%
Activité N°9 : Transfert au profit de l'opérateur FNARC au titre de l'activité : Protection et contrôle sanitaire Animal.	5000	4900	-2,0%
Activité A : Transfert au profit de l'opérateur SONAPROV au titre de l'activité : Défense de culture, Homologation et contrôle de la qualité des végétaux (Intrants Agricoles)	1992	1820	-8,6%
Activité C : Transfert au profit de l'opérateur Office national d'huile au titre de l'activité : Planification, organisation et encadrement, et suivi-évaluation des campagnes Agricoles.		3000	
Total du programme N°1	379988	395194	4,0%

Programme 2 : Pêche et Aquaculture

Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Activité N°1 : Conservation des ressources halieutiques et promotion de la pêche et aquaculture	11296	28979	156,5%
Activité N°2 : Subvention des carburants en faveur de la Pêche	64000	73000	14,1%
Activité N°3 : Encouragement de l'Etat pour l'investissement dans le secteur Pêche et Aquaculture (FOSDAP) et l'indemnisation des dommages agricoles causés par les calamités naturelles	11900	11900	0,0%
Activité N°4 : Appui (salaire)	2095	2156	2,9%
Activité N°5 : Création, extension et aménagement de l'infrastructure portuaire	75580	29000	-61,6%
Activité N°6 : Organisation de la profession et régulation du marché des produits de pêches	9335	9335	0,0%
Activité N°7 : Transfert au profit de l'opérateur APIP au titre de l'activité : création, extension et aménagement de l'infrastructure portuaire	1000	500	-50,0%
Total du programme N°2	175206	154870	-11,6%

Programme 3 : Eaux			
Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Activité N°1 : Création, gestion et exploitation des réseaux d'eaux potable	70320	83169	%18,3
Activité N°2 : Création gestion et exploitation des périmètres publics irrigués	261772	291530	%11,4
Activité N°3 : Encouragement de l'Etat pour l'investissement dans le secteur de l'eau	28000	30000	%7,1
Activité N°4 : Maintenance des équipements hydrauliques	37345	252767	%576,8
Activité N°5 : Appui (Salaire)	59998	62100	%3,5
Activité N°6 : Mobilisation et protection des ressources en eaux	989082	845540	% - 14,5
Activité N°7 : Transfert au profit de l'opérateur SONEDE au titre de l'activité : Création, gestion et exploitation des réseaux d'eaux potable.	167085	169500	%1,4
Activité N°8 : Transfert au profit de l'opérateur RSH au titre de l'activité : Mobilisation et protection des ressources en eaux	0	1801	
Total du programme N°3	1613602	1736407	%7,6

Programme 4 : Forêts et aménagement des terres agricoles

Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Activité N°1 : Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et Biodiversité	281016	242403	-13,7%
Activité N°2 : Conservation des eaux et du sol	157141	173162	10,2%
Activité N°3 : Transfert au profit de l'opérateur ODESYPANO au titre de l'activité Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et Biodiversité	11450	11940	4,3%
Activité N°4 : Transfert au profit de l'opérateur AFA au titre de l'activité : Aménagement des Terres Agricoles	6742	7250	7,5%
Total du programme N°4	456349	434755	-4,7%

Programme 5 : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricoles			
Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Activité N°1 : Enseignement supérieur agricole	59043	60412	%2,3
Activité N°2 : Recherche scientifique agricole	55583	59269	%6,6
Activité N°3 : Valorisation des acquis de recherche	9730	9730	%0,0
Activité N°4 : Formation professionnelle agricole	37813	36863	% - 2,5
Activité N°5 : Vulgarisation agricole	42107	42158	%0,1
Activité N°6 : Transfert au profit de l'opérateur IRA Médenine au titre de l'activité : Recherche scientifique agricole	15405	16765	%8,8
Activité N°7 : Transfert au profit de l'opérateur Technopôle du sud au titre de l'activité : Recherche scientifique agricole	717	765	%6,7
Total du programme N°5	220398	225958	%2,5

Programme 9 : Pilotage et Appui

Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Activité N°1 : Pilotage, études et législation	15514	17659	%13,8
Activité N°2 : Appui financier et logistique	75466	63845	%- 15,4
Activité N°3 : Gestion des ressources humaines	11665	11687	%0,2
Activité N°4 : Appui au développement	64390	61690	%- 4,2
Activité N°5 : Appui (Salaire)	119943	122007	%1,7
Activité N°6 : Transfert au profit de l'opérateur APIA au titre de l'activité : Encouragement des Investissements Agricoles	11860	12900	%8,8
Total du programme N°9	298837	289788	%- 3,0
Total (Crédits d'engagement de la mission)	3144380	3236972	%2,9

Tableau N°3

Répartition du budget de la Mission par programmes et par activités

(Crédits de paiement)

Unité : 1000 Dinars

Programme 1 : Production agricole qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Activité N°1 : Planification, organisation, encadrement et suivi-évaluation des compagnes Agricoles	28374	32768	15,5%
Activité N°2 : Encouragement de l'Etat pour l'investissement dans le secteur agricole	76600	78100	2,0%
Activité N°3 : Intervention de l'état par l'indemnisation des dommages agricoles causés par les calamités naturelles	28500	28500	0,0%
Activité N°4 : Organisation de la profession et régulation du marché des produits agro-alimentaires	29935	29935	0,0%
Activité N°5 : Protection et contrôle sanitaire animal	52122	50091	-3,9%
Activité N°6 : Défense de culture, Homologation et contrôle de la qualité des végétaux (Intrants Agricoles)	10234	6875	-32,8%
Activité N°7 : Transfert au profit de l'opérateur OEP = office d'élevage et pâturage au titre de l'activité : Planification, organisation et encadrement, et suivi-évaluation des compagnes Agricoles	113463	123080	8,5%
Activité N°8 : Transfert au profit de l'opérateur OC= office des céréales au titre de l'activité : Planification, organisation et encadrement, et suivi-évaluation des compagnes Agricoles.	18000	16500	-8,3%
Activité N°9 : Transfert au profit de l'opérateur FNARC au titre de l'activité : Protection et contrôle sanitaire Animal.	5000	4900	-2,0%
Activité A : Transfert au profit de l'opérateur SONAPROV au titre de l'activité : Défense de culture, Homologation et contrôle de la qualité des végétaux (Intrants Agricoles)	1992	1820	-8,6%
Activité C : Transfert au profit de l'opérateur Office national d'huile au titre de l'activité : Planification, organisation et encadrement, et suivi-évaluation des compagnes Agricoles.	0	3000	
Total du programme N°1	364220	375569	3%

Programme 2 : Pêche et Aquaculture			
Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Activité N°1 : Conservation des ressources halieutiques et promotion de la pêche et aquaculture	9065	9951	9,8%
Activité N°2 : Subvention des carburants en faveur de la Pêche	65500	73000	11,5%
Activité N°3 : Encouragement de l'Etat pour l'investissement dans le secteur Pêche et Aquaculture (FOSDAP) et l'indemnisation des dommages agricoles causés par les calamités naturelles	10400	11900	14,4%
Activité N°4 : Appui (salaire)	2095	2019	-3,6%
Activité N°5 : Création, extension et aménagement de l'infrastructure portuaire	30100	31125	3,4%
Activité N°6 : Organisation de la profession et régulation du marché des produits de pêches	9335	9335	0,0%
Activité N°7 : Transfert au profit de l'opérateur APIP au titre de l'activité : création, extension et aménagement de l'infrastructure portuaire	1000	500	-50,0%
Total du programme N°2	127495	137830	8,1%
Programme 3 : Eaux			
Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Activité N°1 : Création, gestion et exploitation des réseaux d'eaux potable	60375	74614	%23,6
Activité N°2 : Création gestion et exploitation des périmètres publics irrigués	84465	112200	%32,8
Activité N°3 : Encouragement de l'Etat pour l'investissement dans le secteur de l'eau	28000	28000	%0,0
Activité N°4 : Maintenance des équipements hydrauliques	21835	36702	%68,1
Activité N°5 : Appui (Salaire)	59998	61572	%2,6
Activité N°6 : Mobilisation et protection des ressources en eaux	94589	149190	%57,7
Activité N°7 : Transfert au profit de l'opérateur SONEDE au titre de l'activité : Création, gestion et exploitation des réseaux d'eaux potable.	167085	345000	%106,5
Activité N°8 : Transfert au profit de l'opérateur RSH au titre de l'activité : Mobilisation et protection des ressources en eaux	1000	4503	%350,3
Total du programme N°3	517347	811781	%56,9
Programme 4 : Forêts et aménagement des terres agricoles			
Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022

Activité N°1 : Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et Biodiversité	214072	214044	0,0%
Activité N°2 : Conservation des eaux et du sol	116362	116566	0,2%
Activité N°3 : Transfert au profit de l'opérateur ODESYPANO au titre de l'activité Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et Biodiversité	11450	11940	4,3%
Activité N°4 : Transfert au profit de l'opérateur AFA au titre de l'activité : Aménagement des Terres Agricoles	6742	7250	7,5%
Total du programme N°4	348626	349800	0,3%

Programme 5 : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricoles

Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Activité N°1 : Enseignement supérieur agricole	57290	60977	%6,4
Activité N°2 : Recherche scientifique agricole	52196	54875	%5,1
Activité N°3 : Valorisation des acquis de recherche	9730	15000	%54,2
Activité N°4 : Formation professionnelle agricole	35298	39258	%11,2
Activité N°5 : Vulgarisation agricole	42107	42985	%2,1
Activité N°6 : Transfert au profit de l'opérateur IRA Médenine au titre de l'activité : Recherche scientifique agricole	15405	16741	%8,7
Activité N°7 : Transfert au profit de l'opérateur Technopôle du sud au titre de l'activité : Recherche scientifique agricole	717	766	%6,8
Total du programme N°5	212743	230598	%8,4

Programme 9 : Pilotage et Appui

Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022 (Budget d'activités)	Taux d'évolution 2021/2022
Activité N°1 : Pilotage, études et législation	16314	16434	%0,7
Activité N°2 : Appui financier et logistique	28173	41549	%47,5

Activité N°3 : Gestion des ressources humaines	11665	11687	%0,2
Activité N°4 : Appui au développement	21615	26238	%21,4
Activité N°5 : Appui (Salaire)	119943	122007	%1,7
Activité N°6 : Transfert au profit de l'opérateur APIA au titre de l'activité : Encouragement des Investissements Agricoles	11860	12900	%8,8
Total du programme N°9	209569	230815	%10,1
Total (Crédits de paiement de la mission)	1780000	1850000	%3,9

C / Cadre des dépenses à moyen terme

Tableau N°4
Cadre des dépenses à moyen terme (2022_2024)
Répartition selon la nature des dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 Dinars

Libellé	Réalisations	L.F	Prévisions		
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	626246	678300	682000	734035	760293
Dépenses de fonctionnement	116 157	35 200	36 600	39 459	41 836
Dépenses d'intervention	567123	485600	515800	557458	591098
Dépenses d'investissement	577884	496900	530600	668363	717008
Dépenses des opérations financières	84000	84000	85000	0	0
Total sans ressources propres	1971409	1780000	1850000	1999314	2110235
Total avec ressources propres	2002854	1845733	1919370	2071492	2185283

Tableau N°5
Cadre des dépenses à moyen terme (2022_2024)
Répartition selon les programmes
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 Dinars

Libellé	Réalisations	L.F	Prévisions		
	2020	2021	2022	2023	2024
Programme 1 : Production agricole qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires	406654	364220	375569	405862	428378
Programme 2 : Pêche et Aquaculture	163 384	127 495	137 830	149 948	158 267
Programme 3 : Eaux	672836	517347	537733	579802	611969
Programme 4 : Forêts et aménagement des terres agricoles	333830	348626	349800	377870	398834
Programme 5 : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricoles	194261	212743	218253	235919	248738
Programme 9 : Pilotage et Appui	200444	209569	230815	249914	264049
Total sans ressources propres	1971409	1780000	1850000	1999314	2110235
Total avec ressources propres	2002854	1845733	1919370	2071492	2185283

Les crédits de paiement de la mission Agriculture, Ressources Hydrauliques et Pêche ont été fixés pour l'année **2022** dans la limite de **1850000 mille dinars**, soit un taux de croissance de 3,9% par rapport à la loi de finances de l'année 2021 (1780000 mille dinars).

Deuxième Partie :

Présentation des Programmes de la Mission Agriculture, Ressources Hydrauliques et Pêche



I. Programme 1 : Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

Responsable du programme:
Abdelfatteh Said

Directeur Générale de la Production Agricole

A partir de l'année 2020

BUDGET

2022 :

Crédit de paiement

(Mille Dinars)

375569

(20,3 % du budget du ministère)

Dépenses de rémunération :

74430

Dépenses de fonctionnement :

1870

Dépenses d'intervention

269169

Dépenses d'investissement

30100

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif stratégique 1.1 : Développer des systèmes de production agricole pour garantir la sécurité alimentaire	Indicateur 1.1.1 : Amélioration du rendement de (l'agriculture irriguée régional) - Céréales (blé dur), pommes de terre et tomates
Objectif 2.1 : Soutenir le système de qualité et contrôle sanitaire des produits agricoles et agro- alimentaires conformément aux exigences des marchés domestiques et extérieurs	Indicateur 1.2.1 : Taux de couverture sanitaire (animal) (régional) Indicateur 2.2.1 : Taux de couverture phytosanitaire (central) Indicateur 3.2.1 : Le développement de l'exportation des produits agricoles de qualité spécifique (AOC, IP) l'exportation des produits biologiques (central)



1- Présentation du programme et sa stratégie :

1.1 Présentation de la stratégie du programme

Le secteur de la production agricole est d'une grande importance du point de vue économique et social, qui se manifeste à travers :

- La place importante occupée par les produits agricoles dans le repas quotidien du citoyen tunisien, et donc le rapport direct avec la sécurité alimentaire.

-Les superficies allouées à l'agriculture, qui s'élèvent à environ 4,2 millions d'hectares, ce qui représente 90 % du total des superficies cultivées situées dans toutes les régions du pays.

- Le nombre important de militants dans ce secteur, qui est d'environ 488 mille, ce qui représente 16% du nombre total de militants

-Contribution d'environ 10,6% au PIB

-Son impact direct sur la balance commerciale alimentaire

La production agricole a connu un développement qui lui a permis de répondre à la demande intérieure d'une part importante des denrées alimentaires, en plus de renforcer la position de plusieurs produits sur les marchés mondiaux.

Malgré cette évolution, le secteur de la production agricole reste vulnérable aux facteurs climatiques et à leurs effets sur la stabilité de la production, et est également soumis aux fluctuations qui se produisent au niveau du marché, que ce soit en termes de prix ou d'opportunités d'exportation, ce qui entraîne à certaines campagnes des difficultés et déséquilibres dans le secteur agricole qui se reflètent dans la situation de certains acteurs dans ce domaine.

Dans le cadre de la continuation des efforts visant à augmenter le taux de croissance du secteur agricole et à contribuer à la réalisation de l'objectif 2 des objectifs de développement durable, les axes stratégiques suivants ont été fixés :

Développer la production agricole afin d'atteindre une autosuffisance durable à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie spécifiques pour les matières de base agricoles en travaillant sur la durabilité des systèmes et la maîtrise des surplus de produits végétaux et animaux et de la bien gérer.

Promouvoir la qualité générique et la qualité spécifique au niveau de tous les maillons du système des filières de la production agricole, en adéquation avec les exigences des marchés intérieurs et extérieurs.

Les priorités du programme de la production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires sont les suivantes :

Atteindre l'autosuffisance en de nombreux produits de base comme les céréales (blé dur), le lait et la viande rouge...

Renforcement du dispositif de surveillance, de protection, de vigilance et de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires.

□ Développer les exportations de produits agricoles en diversifiant les produits exportés (produits biologiques, produits labellisés AOC ou IP...) et en augmentant leur valeur ajoutée.

Le Programme Production Agricole, Qualité et Sécurité Sanitaire des Produits Agricoles et Alimentaires s'emploie à développer des produits agricoles de qualité spécifiques et à soutenir leurs exportations, ces produits ont été inscrits dans les orientations et priorités des programmes de développement local.

Là où de nombreuses études ont montré la relation étroite entre les femmes en milieu rural et le développement de ces produits, notant qu'il s'agit d'un lien logique pour de nombreux produits que l'on souhaite développer dans le cadre des Indications Géographiques (IG), ou d'autres signes de qualité spécifique, dans ce contexte, on peut citer par exemple :

- Figues de Djebba, devenu produit phare, dont la maîtrise de la plupart des maillons de sa chaîne de valeur, est assurée par une société mutuelles de services agricoles(SMSA), majoritairement des femmes, et un groupement de développement féminin pour l'agriculture et la pêche,
- Développement des chaînes de valeur de nombreux produits forestiers en intégrant les femmes vivant dans ces zones dans les maillons de la chaîne de valeur, au sein du projet PGIP, qui concerne 10 gouvernorats situés dans le nord-ouest et le centre-ouest.

1.2 Présentation de la cartographie du programme

Le programme comprend :

- Un sous-programme central divisé en 4 unités opérationnelles centrales.
- 24 sous-programmes régionaux subdivisés en 24 unités opérationnelles régionales (unité de production agricole)
- 12 acteurs publics qui assurent la mise en œuvre de la politique de l'État dans le secteur de la production agricole, chacun de sa compétence.

2- Objectifs et indicateurs de la performance du programme

2-1- Présenter des objectifs et des indicateurs pour mesurer la performance du programme

Objectif stratégique 1.1 : Œuvrer à développer des systèmes de production agricole pour atteindre la sécurité alimentaire

✓ Indicateur 1.1.1 : amélioration de la productivité des cultures irriguées

Atteindre la sécurité alimentaire passe par la mise en œuvre rigoureuse de stratégies sectorielles visant à faire progresser davantage la production, à améliorer la productivité et à renforcer la compétitivité des produits en soutenant la sensibilisation des agriculteurs et en répondant aux besoins de production dans les meilleures conditions pour assurer la réussite des campagnes agricoles et la valorisation des bonnes années.

La justification de l'adoption de l'indicateur cible : L'amélioration de la productivité et du rendement des cultures irriguées permet de réduire les fluctuations de production et d'assurer l'approvisionnement en semences nationales pour les filières stratégiques comme les céréales. Les cultures irriguées les plus importantes ont été sélectionnées, à savoir les céréales, les pommes de terre et les tomates.

Indicateurs Réalisations et estimations 1.1.1

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1 amélioration de la productivité des cultures irriguées						
- céréales (blé dur)	Q/Ha	35	40	40	42	44
- Pommes de terre	T/Ha	25	26	26	26	26
- Tomates	T/Ha	67	75	73	73	75

L'indicateur a enregistré une évolution du rendement de ces cultures irriguées ces dernières années, mais les objectifs fixés n'ont pas été atteints. Afin de resserrer davantage la mise en œuvre des stratégies et plans de développement de la production agricole, des travaux seront menés pour soutenir l'intégration entre les secteurs de la recherche, de la vulgarisation et de la production afin de valoriser les résultats de la recherche et d'adopter de nouvelles technologies, en effet les efforts se poursuivront pour maîtriser les technologies modernes dans le domaine de l'irrigation, en s'appuyant sur des techniques d'aide à la décision, et en utilisant des semences de qualité supérieure, notamment des variétés pouvant être intensifiées dans les périmètres irrigués, dans le but de développer la contribution du secteur irrigué à la production globale et l'amélioration des rendements.

Objectif stratégique 2.1 : Soutenir et renforcer le système de qualité, de contrôle et de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

✓ Indicateur 1.2.1 : Taux de couverture sanitaire (animale) :

La mise en œuvre de campagnes nationales de vaccination des animaux contre les maladies permet d'assurer la couverture sanitaire du bétail et la protection contre les maladies infectieuses (varicelle, gale, fièvre aphteuse, fièvre catarrhale ovine, rage).

La Justification de l'adoption de cet indicateur pour l'objectif : Le taux de couverture sanitaire permet d'évaluer l'efficacité et l'étendue des réalisations des campagnes nationales de vaccination des animaux contre les maladies infectieuses.

Indicateurs Réalisations et estimations 1.2.1

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.2.1 : Taux de couverture sanitaire	%	54	85	85	85	85

Un taux de 85 % a été programmé pour l'indicateur : Taux de couverture sanitaire animale en 2022, 2023 et 2024, car l'atteinte d'un taux de couverture sanitaire de 85 % permettra de maîtriser les

maladies animales infectieuses. Au cours de l'année 2020, des pourcentages variables selon les maladies ont été atteints sans atteindre l'objectif pour certaines maladies, notamment la rage, la brucellose et l'avortement infectieux, où la plus haute priorité a été donnée à la fièvre aphteuse, la clavelée et la rage en raison de la présence de plusieurs obstacles, dont notamment l'impact de la situation sanitaire générale de la pandémie de corona et de la quarantaine car elle a entraîné un retard dans le lancement des campagnes nationales, ainsi qu'un retard dans l'obtention du vaccin contre la fièvre aphteuse auprès du fournisseur.

✓ **Indicateur 1.2.2 : Taux de couverture phytosanitaire :**

Elle est représentée dans la mise en œuvre et le développement des activités liées aux inspections sur le terrain de l'état sanitaire des cultures, la surveillance des ravageurs nuisibles, y compris ceux de quarantaine, l'organisation, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des campagnes nationales de lutte contre les ravageurs (cératite, mineuse des agrumes, mineuse de tomate, pyrales des dattes, rongeurs etc...) en plus de mettre des programmes de lutte intégrée des cultures stratégiques. Ces activités sont menées en coopération avec d'autres institutions telles que l'Office National d'Huile, le groupement interprofessionnel des légumes, le groupement interprofessionnel des fruits, les instituts de recherche et les commissariats régionaux au développement agricole.

Indicateurs Réalisations et estimations 1.2.2

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.2.2 : Taux de couverture phytosanitaire	%	80	83	84	85	87

Note : En 2021, le nom de l'indicateur 2.2.1 a été modifié : le nombre de campagnes phytosanitaires avec un nouvel indicateur, qui est le taux de couverture phytosanitaire des filières agricoles.

La couverture phytosanitaire comprend de nombreux éléments dont les plus importants sont les réseaux de surveillance et de vigilance, les analyses de laboratoire et les inspections sur le terrain de divers ravageurs et maladies. Là où les services sont actuellement concernés par la plupart des secteurs stratégiques en termes de ravageurs et maladies qui les affectent, outre les ravageurs émergents et envahissants et ceux couverts par la quarantaine agricole, qui représentent une menace imminente pour la sécurité alimentaire en Tunisie.

Dans le cadre de sa recherche continue d'amélioration de la performance, les objectifs fixés au cours des prochaines années comprennent principalement les points suivants :

- Renforcement des réseaux de surveillance et modernisation de leurs mécanismes
- Actualisation des moyens technologiques adoptés dans la détection et l'investigation des maladies et ravageurs en interne ou aux points de passage
- Couvrir diverses cultures et plantations stratégiques, dotées d'une importance économique.

✓ **Indicateur 1.2.3 : Taux d'évolution des exportations de produits agricoles de qualité spécifique :**

Le Programme de production agricole, de qualité et de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires vise à contribuer au développement de produits agricoles de qualité spécifique et à soutenir leurs exportations, et il a été inclus dans les orientations et les priorités des programmes de développement local.

La Justifications de l'adoption de cet indicateur pour l'objectif : Le développement des exportations de produits agricoles de qualité spécifique est étroitement lié au niveau des systèmes de contrôle qualité et sanitaire des produits agricoles et alimentaires.

Indicateurs Réalisations et estimations 1.2.3

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.2.3 : Taux d'évolution de la valeur des exportations des produits agricoles de qualité (AOC, IP.)	Mille D	329.525	2000	220	2500	3000
Exportation des produits BIO	Million D	690	700	710	720	730

Note : Cet indicateur a été intégré à l'année 2020 lors de la préparation du projet de performance annuelle pour l'année 2021, qui est l'étape initiale des indicateurs, et donc les données liées aux prévisions ont été mises à jour au cours de cette année après la mise en place de cet indicateur.

La valeur des exportations de produits agricoles de qualité spécifique est considérée comme instable, car l'année 2020 a connu une baisse, en raison des effets négatifs de la pandémie de Corona sur le processus d'exportation de ces produits.

Malgré la faible valeur des produits agricoles de qualité spéciale exportés (AOC, IP) par rapport à la valeur des exportations de produits biologiques, ils ont été mentionnés séparément, car cet indicateur concerne une certaine catégorie d'agriculteurs, notamment les femmes.

2.2 - Présentation des activités et de leur relation avec les objectifs et indicateurs de performance:

Activités et piliers d'activités du programme de production agricole, de qualité et de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires.

Unité : mille dinars

Programme	objectifs	Prévisions des indicateurs pour 2022	Activités	Prévisions des engagements pour l'activité 2022	piliers d'activités (pour les définir brièvement, pas les tâches de chaque structure ou département)
production agricole, de qualité et de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires	Œuvrer à développer des filières de production agricoles en vue d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire	Indicateur 1.1.1 amélioration de la productivité des cultures irriguées - Céréales (blé dur) 40Q/ha - Pommes de terre 26T/ha - Tomates 75T/ha	Planification, organisation, encadrement, suivi et évaluation des campagnes agricoles.	32768	- Révision des prix des céréales à la production, compte tenu de l'évolution des coûts de production, pour assurer un prix valorisant pour l'agriculteur, et l'encourager à améliorer son rendement - Appuyer la coordination entre la recherche et les acteurs des filières pomme de terre et tomate afin de valoriser ses résultats en établissant des contrats pour des programmes relativement financés par les bénéficiaires (producteurs, transformateurs...) - Utiliser les fonds recueillis de la taxe sur les tomates destinées à la transformation pour répondre aux demandes
			Encouragement de l'État à investir dans le secteur agricole	78100	
			Interventions de l'État pour réparer les dégâts causés par les pandémies dans le secteur agricole	28500	
			Réglementer la profession et ajuster le marché des produits	29935	

			agro-alimentaires		d'appui à l'exportation de concentré de tomates.
Soutenir et renforcer le système de qualité, de contrôle et de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires	Indicateur 1.2.1	Taux de la couverture sanitaire (animale)	Protection et contrôle de la santé animale	50091	Ouverture de zones d'intervention pour la procuration sanitaire dans les gouvernorats prioritaires et ceux situés dans les régions frontalières et méridionales
	Indicateur 1.2.2	Taux de la couverture Phytosanitaire	Protection, agréage et contrôle de la qualité des produits	6875	Fournir les ressources nécessaires pour permettre aux laboratoires de disposer des derniers moyens de détection et d'investigation
	Indicateur 1.2.3 :	Évolution de l'exportation de produits agricoles de qualité spécifique : - AOC, IP - BIO	Planification, organisation, encadrement, suivi et évaluation des campagnes agricoles.		Création des espaces permanents pour exposer et vendre les produits des femmes dans les zones rurales, tout en trouvant des formules optimales pour les gérer et les disposer, comme la structuration des paysannes dans les institutions et les structures de l'économie sociale et solidaire

Il est également à noter que les activités, l'encouragement de l'État à investir dans le secteur agricole, les interventions de l'État pour faire face aux dégâts causés par les catastrophes naturelles dans le secteur agricole, l'organisation de la profession et régulation du marché des produits agro-alimentaires contribuent pour atteindre l'objectif stratégique 1.2 : soutenir et renforcer le système de qualité, de contrôle et de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires.

2.3 - La contribution des acteurs publics à la performance du programme :**La contribution des opérateurs publics à la performance du programme et le montant des crédits transférés**

Unité : mille dinars

Opérateurs Publics	Les activités et projets les plus importants qu'il entreprendra dans le cadre de la réalisation des objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État
Office d'élevage et du Pâturage	Contribuer à la mise en œuvre des programmes nationaux de développement du secteur de l'élevage et des pâturages.	123080
Office des céréales	Appuyer la sélection des semences de bonne qualité de céréales et reconstituer le stock de réserve de semences ordinaires contrôlées d'orge et de bonne qualité et les conserver afin d'inciter les agriculteurs à les utiliser compte tenu de leur importance dans l'amélioration du rendement	16500
Société Nationale de la protection des végétaux	Contribuer aux campagnes nationales de lutte contre les maladies et les ravageurs	1820
Fondation Nationale de l'Amélioration de la Race Chevaline	Contribuer à l'amélioration des races de chevaux	4900
ONH	Transfert des crédits au profit de l'office national d'huile(OP) libellé de l'activité Planification, organisation, encadrement, suivi et évaluation des campagnes agricoles.	3000

3- Cadre de dépenses du programme à moyen terme 2022-2024**Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)****selon la nature de dépense****Crédits de paiement**

Unité : mille dinars

	Réalisations	L.F 2021	Prévisions		
	2020		2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	66 151	75 486	74 430	81 466	83 732
Dépenses de fonctionnement	1 989	1 820	1 870	1 965	2 019
Dépenses d'intervention	304 553	257 365	269 169	277 752	285 479
Dépenses d'investissement	33 961	29 549	30 100	44 679	57 148
Total sans tenir compte des ressources propres des établissements	406 654	364 220	375 569	405 862	428 378
Total, compte tenu des ressources propres des établissements	411 273	369 178	380 589	411 213	433 878

Les crédits de paiement du budget 2022 du Programme Production Agricole, Qualité et Sécurité Sanitaire des produits agricoles et alimentaires sont estimés à : 375569 milliers de dinars, contre 36 4220 milliers de dinars en 2021, avec un taux de croissance de 3.1%.

Quant aux prévisions pour les années 2023 et 2024, elles ont été établies en l'absence de plafond financier spécifique par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement.

Afin de soutenir le système qualité et le contrôle phytosanitaire, il sera réalisé au cours des années 2022-2023 et 2024 de continuer :

- le renforcement de l'Office national de l'huile.
- la stratégie nationale de lutte contre le charançon rouge du palmier au nord et de prévention dans les régions du sud.
- La Stratégie nationale de lutte contre la maladie des taches noires sur les agrumes (Citrus Black spot)
- La stratégie nationale de lutte contre la bactérie Xylella Fastidiosa qui menace les oliviers.
- La préparation et l'équipement des laboratoires d'analyses de la Direction Générale de la Santé végétale et du Contrôle des Intrants Agricoles.

Face aux défis et dans le cadre du contrôle de la santé animale et de la riposte aux maladies afin de protéger les animaux et d'assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale, il sera réalisé au cours des années 2022-2023 et 2024 de continuer :

- Les campagnes de vaccination.

- la préparation et l'équipement du Centre National de Vigilance en Santé Animale.
- l'équipement du laboratoire d'analyses d'aliments pour animaux et du Centre National de Vigilance en Santé Animale par l'acquisition d'équipements pour effectuer des analyses vétérinaires.
- La stratégie nationale de recherche de résidus dans les produits animaux.

Les principales interventions de ce programme sont :

- ✓ réalisations des programmes annuels de l'Office d'Elevage et du Pâturages.
- ✓ Appuyer la collecte du lait.
- ✓ Appuyer les semences de bonne qualité de céréales et constituer un stock de réserve de semences de céréales
- ✓ Subvention aux carburants dans le secteur agricole
- ✓ Offrir des incitations publiques au profit des investisseurs privés dans le secteur agricole
- ✓ Interventions annuelles de la FNAREC
- ✓ Indemnisation des agriculteurs par le biais du Fonds d'indemnisation des dégâts agricoles causés par des catastrophes naturelles.

II. Programme 02 : Pêche et Aquaculture



Aquaculture

Budget 2022

*Crédits de paiement
(Mille dinars)*

137830

(7.5% du budget de la mission)

Dépenses de rémunération

7200

Dépenses Fonctionnement

510

Dépenses d'intervention

95520

Dépenses d'investissement

34600

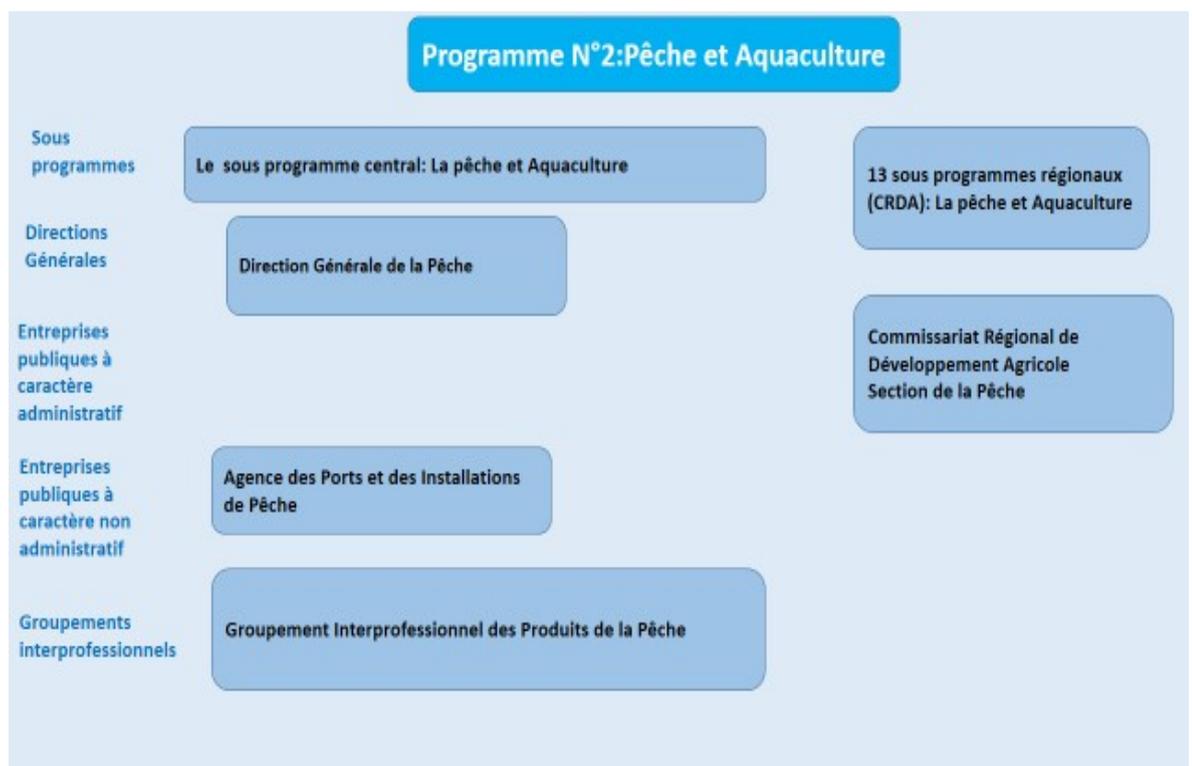
Responsable du programme: Ridha Mrabet

Directeur Général de la pêche et l'aquaculture

A partir de l'année 2015

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 2.1 : Conserver les ressources halieutiques et développer durablement la pêche	Indicateur 2.1.1 : Immersion des récifs artificiels dans les zones prioritaires (régional)
	L'indicateur. 2.1.2 : Pourcentage d'unités de pêche ayant plus que 15 mètres de longueur et qui sont surveillées par satellites (régional)
Objectif 2.2 : Promouvoir le secteur de la pêche et de l'aquaculture	L'indicateur 2.2.1 : Contribution de la production de l'aquaculture dans la production totale de la pêche et l'aquaculture (régional)
	L'indicateur. 2.2.2 : Le pourcentage cumulatif de l'exécution des projets portuaires dans le cadre du plan directeurs et ayant reçu une réception provisoire (central)
L'objectif respectant le principe d'égalité des chances : Améliorer les moyens et conditions de travail des femmes collectrices des palourdes	L'indicateur 2.2.3 : Pourcentage de femmes détentrices de cartes de pêcheur professionnel

Structures intervenantes dans le programme



1. Présentation du Programme et de sa stratégie

1.1- Présentation de la stratégie du programme

La côte Tunisienne s'étend sur 1 300 km, avec 31 ports de pêche côtiers et 10 ports de pêche en eaux profondes. La mer en Tunisie se caractérise par la diversité des ressources halieutiques résultant des facteurs climatiques méditerranéens qui caractérisent le pays.

La flottille de pêche en Tunisie se compose d'environ 14000 unités assurant une production de l'ordre de 125000 tonnes de produits de la mer (moyenne de production des dix dernières années).

La stratégie du secteur se base sur le maintien de l'équilibre des stocks halieutiques et ce par la lutte contre la pêche illicite pour son impact sur la dégradation des stock de produits de la pêche et ceci se traduit par les efforts déployés pour développer les chaines de la production et de la commercialisation, pour gérer les saisons de pêche et maitriser le nombre des unités de pêche.

Les orientations pour la promotion du secteur de la pêche reposent sur :

- Une meilleure gestion des ressources halieutiques
- le développement des systèmes de production et de la compétitivité.

➤ **Les contraintes :**

Les différentes analyses réalisées dans le cadre de l'étude stratégique du secteur de la pêche et de l'aquaculture ont mis en évidence les principales difficultés rencontrées, qui peuvent être résumées comme suit :

❖ **Au niveau de la Pêche :**

- Le vieillissement des infrastructures et des équipements portuaires, qui a affecté négativement la qualité des services portuaires
- Certains ports sont encombré, notamment en raison du développement de l'activité de l'aquaculture par rapport à certains ports inactifs pour des raisons techniques et / ou sociales, ce qui a entraîné un déséquilibre entre les activités portuaires et la capacité de certains d'entre eux à répondre aux besoins du secteur.
- L'Efficacité de l'administration est très limitée, elle se caractérise notamment par la duplication des fonctions de certaines structures, la faible coordination entre les différents

acteurs du secteur, le manque des moyens humains et matériels et le l'absence de structure de soutien administratif et technique au niveau de l'administration centrale qui supervise le secteur.

- Stabilité de la production du poisson bleu (50 milles tonnes par an) due à la situation du stock et aux conditions d'exploitation (augmentation du prix des intrants, vieillissement des équipements...)
- vieillissement de la flotte
- augmentation anarchique du nombre de barques de pêche
- manque d'encadrement de pêcheurs côtiers surtout au niveau de la transformation des produits de la pêche et de la commercialisation
- Manque d'une stratégie claire pour la formation professionnelle
- Les résultats de recherche ne sont pas suffisamment vulgarisés.
- Poursuite du phénomène de surexploitation des ressources marines dans certaines zones.
- Manque de ressources humaines et matérielles au niveau régional pour mener à bien les tâches liées à la présence d'opérations de débarquement dans les ports, à la promotion du produit, au suivi de la gestion des carburants de pêche et au suivi précis de programmes et projets
- absence d'une structure pour le suivie, le contrôle et la surveillance.
- manque de contrôle de la qualité des produits de la pêche.
- dégradation de l'état environnemental dans certaines zones.
- l'incapacité de l'APIP a couvrir le couts de réhabilitation des port.

❖ **Au niveau de l'aquaculture**

- Insuffisance d'espaces réservés aux projets d'aquaculture dans les ports.
- Absence d'un système permanent pour surveiller les conditions environnementales des projets d'aquaculture par l'agence nationale pour la protection de l'environnement (ANPE).
- Absence de mécanismes de suivi et de contrôle des produits dans les ports par les directions régionales.
- Manque d'assurance dans la plupart des exploitations.
- Augmentation des couts de production à cause de l'importation des intrants (alevins et aliments)
- les marchés sont très limités et les produits de pisciculture ne sont pas compétitifs au niveau des marchés internationaux.

◆
◆
○ **La Pisciculture marine:**

- diminution de la rentabilité ce qui menace la pérennité du secteur.
- Augmentation des couts de production à cause de l'importation des intrants (alevins et aliments)
- concentration des fermes aquacoles dans certaines zones ce qui peu affecter la situation écologique et donc la pêche traditionnelle.

○ **La Conchyliculture :**

- Plusieurs sociétés ayant un accord final d'exploitation, ne sont pas en production suite à des problèmes de mortalité
- absence d'un classement sanitaire des zones de production.

○ **La Pisciculture Continentale**

- le système d'élevage adopté est le système extensif.
- le manque des moyens humains et logistiques chez les CRDA pour effectuer les opérations de contrôle.
- le manque des alevins de mugilidés
- absence du classement sanitaire et de points de débarquement aménagés dans les barrages.

➤ **Les Axes Stratégiques :**

Les principaux axes stratégiques du programme pêche et aquaculture, qui ont été mis à jour dans le cadre de l'évaluation du cadre de performance du programme au cours de deux séances de travail auxquelles ont participé des représentants des structures centrales et régionales du programme, conformément au plan stratégique pour le développement du secteur 2021-2025, sont :

- Une meilleure exploitation des ressources halieutiques
- Le développement des systèmes de production et accroissement de la compétitivité.
- Développement durable du secteur de l'aquaculture.

➤ **Les priorités**

- Une meilleure gestion des ressources halieutiques et l'élaboration d'un programme d'exploitation durable.
- La promotion des activités de l'aquaculture marine et continentale ainsi que la diversification des espèces.
- Fournir un produit de haute qualité et compétitif pour assurer l'exportation

1.2- Présentation de la cartographie du programme :

Le programme de pêche et d'aquaculture a été divisé, selon la nature de l'activité, en un sous-programme central et 13 sous-programmes régionaux :

- Un sous-programme central : pêche et aquaculture
- 13 sous-programmes régionaux (au niveau Commissariats Régionaux de Développement Agricole) : pêche et aquaculture
- Un opérateur public: l'APIP

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme

2.1 Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme.

Les objectifs stratégiques du programme retenus après actualisation et évaluation du cadre de performance sont les suivants :

- **Objectif stratégique 1** : préserver les ressources halieutiques et le développement durable de la pêche.
- **Objectif stratégique 2** : Développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Dans le cadre de l'intégration de l'approche genre dans le budget, l'objectif suivant a également été identifié :

- **Objectif 3 : respecter le principe de l'égalité des chances : Améliorer les conditions de travail des femmes collectrices de palourdes.**

- **Objectif stratégique 2.1 : préserver les ressources halieutiques et le développement durable de la pêche**

▪ **Présentation de l'objectif** : Cet objectif est lié principalement au premier axe stratégique : Une meilleure exploitation des ressources halieutiques et préparation des pêcheries.

▪ **Indicateurs:**

- **Indicateur 2.1.1: pourcentage des surfaces protégées par l'installation des récifs artificiels**
- **Justificatifs pour l'adoption d'indicateurs spécifiques à l'objectif :** l'immersion des récifs artificiels est considéré comme une méthode efficace pour la protection des zones vulnérables.

Indicateur de performance	Unité	Exécution			2021	Prévision		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
L'indicateur 2.1.1 : immersion des récifs artificiels	Km	1067	1067	1090	1115	1140	1165	1190

En 2020 une convention a été signée avec le ministère de la défense concernant la construction et l'immersion des récifs artificiels ce qui a accéléré le rythme d'avancement du projet en 2020 sachant que le budget était disponible pendant les cinq années (2019-2023). en contre partie le mode d'immersion a été changé pour condenser les blocs immergés en réduisant les espaces entre ces derniers (70 m au lieu de 300 m) ce qui a mener à la réduction de la superficie couverte au quart.

- **L'indicateur. 2.1.2 nombres d'unités de pêche contrôlées par chaque garde pêche (central).**
- **Justificatifs pour l'adoption d'indicateurs spécifiques à l'objectif :** le contrôle des débarquements des produits de pêche est considéré comme le maillant le plus important du processus de lutte contre la pêche INN, l'efficacité du contrôle est directement lié au nombre de navires à contrôler.

Indicateur de performance	Unité	Exécution			2021	Prévision		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
L'indicateur 2.1.2 : Nombre d'unités de pêche contrôlées par chaque garde pêche	Nombre d'unités de pêche	95	91	88	88	88	88	88

Cet indicateur est lié au nombre de gardes pêche recrutés ce qui explique son stagnation depuis

2020 et le manque de visibilité concernant les recrutements futures. Sans oublier le fait qu'entre temps des agents sortent en retraite chaque année.

- **Indicateur 2.1.3 : pourcentage d'équipement des bateaux de plus de 15 mètres de long avec le VMS**
- **Justificatifs pour l'adoption d'indicateurs spécifiques à l'objectif** : l'équipement des navires par les VMS permet de réduire considérablement la pêche dans les zones interdites.

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
L'indicateur 2.1.3	%	734	874	874	874	874
%d'équipement des bateaux de plus de 15 m de long		84	100	100	100	100

On s'attend à atteindre 100% de l'objectif en 2021. En attendant de définir les nouveaux objectifs de l'étape suivante.

➤ **Objectif stratégique 2.2 : développer le secteur de pêche et de l'aquaculture**

- **Présentation de l'objectif** : Cet objectif est lié au 3^{ème} axe stratégique représenté par le développement durable du secteur de l'aquaculture. Cet objectif possède 2 indicateurs de performance qui sont :
 - **L'indicateur 2-2-1 : Contribution de l'activité aquaculture dans la production totale de la pêche**
 - **Justificatifs pour l'adoption d'indicateurs spécifiques à l'objectif** : l'aquaculture est considéré comme l'un des piliers soutenant le développement durable du secteur, et ce en assurant une production importante de produit de la mer et de réduire la pression sur les stocks naturels.

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 2.2.1 : contribution de l'aquaculture dans la production totale de la pêche	Tonnes	23538	24500	25500	26500	27500
	% de contribution	17	20	20	21	22
	% de l'objectif	88	-	-	-	-

- **L'indicateur 2.2.2 : Pourcentage cumulé de l'achèvement des projets réceptionnés provisoirement du plan directeur (central)**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
% cumulé de l'achèvement des projets réceptionnés provisoirement du plan directeur	Nombre	1	1	1	3	1
	%	18,6	20,93	23,25	30,23	32,55

*Cet indicateur a été mis à jour par l'ajout de deux port au nombre total des projets programmé (40-->42) les prévisions sont fixées sur la base de l'avancement des travaux.

- **L'objectif respectant le principe d'égalité des chances : Améliorer les conditions de travail des femmes qui collectrices de palourdes.**

▪ **Présentation de l'objectif** : Cet objectif concerne principalement le premier axe stratégique :

« Améliorer l'exploitation des ressources marines vivantes et préparation des pêcheries ».

A cet effet, un seul indicateur de performance a été retenu :

- **L'indicateur : pourcentage des femmes titulaire d'une carte de pêcheur professionnel.**

▪ **Justification de l'adoption d'indicateurs spécifiques à l'objectif** : C'est un nouvel indicateur qui s'inscrit dans une approche budgétaire respectant l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 2.2.3 % des femmes ayant la carte pêcheur professionnel	%	45	55	65	75	75

2.2 Présentation des activités et de leurs relation avec les objectifs et les indicateurs de performance

Tableau N° 6:

Activités du programme Pêche et Aquaculture

Objectifs	Indicateurs de Performance	Prévision 2022	Activités	Prévisions du budget par activité 2022	Interventions
Objectif stratégique 2.1 : préserver les ressources halieutiques et le développement durable de la pêche	L'indicateur 2.1.1 : immersion des récifs artificiels	1540 km ²	Activité N°1 : Conservation des ressources halieutiques et promotion de la pêche et aquaculture Protection du golfe de Gabes de la pêche illicite : Production et installations de récifs artificiels dans les zones menacées. (projets en continuation et Nouveaux projets. Le budget prévisionnel pour l'immersion des récifs artificiels est estimé à : 1 000 mille dinars.	9951	La loi n° 94-13 du 31 janvier 1994, relative à l'exercice de la pêche.
	L'indicateur 2.1.2 : Nombre d'unités de pêche contrôlées par chaque garde pêche	80 Unités	Poursuivre le recrutement de gardes pêche au cours 2022 sachant que 69 garde pêche ont été recruté en 2018		
	L'indicateur 2.1.3 %d'équipement des bateaux de plus de 15 m de long	874 Barques	Suivi et contrôle des navires de pêche par satellites		
			Activité N°2 : Subvention des carburants en faveur de la Pêche	73000	
			Activité N°3 : Encouragement de l'Etat pour l'investissement dans le secteur Pêche et Aquaculture (FOSDAP) et l'indemnisation des dommages agricoles causés par les calamités naturelles	11900	
		(salaire)Appui : 4°Activité N	2019		

Objectif stratégique : 2.2 développer le secteur de pêche et de l'aquaculture	Indicateur 2.2.1 : contribution de l'aquaculture dans la production totale de la pêche		Activité N°1 : Conservation des ressources halieutiques et promotion de la pêche et aquaculture Etude des Zones Allouées à l'aquaculture AZA marine et continentale.	250 mille€ pour la Conservation des ressources halieutiques et promotion de la pêche et aquaculture	Le plan directeur d'aménagement des ports de pêche Le plan national de promotion de l'aquaculture
			Plan d'action pour la gestion durable de la lagune de Bizerte (FAO) Activité N°2 : Subvention des carburants en faveur de la Pêche	80 mille \$ pour la Conservation des ressources halieutiques et promotion de la pêche et aquaculture	
	L'indicateur 2.2.2 % cumulé de l'achèvement des projets réceptionnés provisoirement du plan directeur	6 ports	Activité N°5 : Création, extension et aménagement de l'infrastructure portuaire	31125	
			Détails des projets prévus en 2022 de l'activité: Création, extension et aménagement de l'infrastructure portuaire		
			Construction du port de pêche de Sidi Youssef	5000	
			Réhabilitation du port de Kelibia	3000	
			Extension et réhabilitation du port de Teoulba	11400	
		Protection du port de Kallat landalous	5000		
		Réhabilitation du port de Mahdia	3000		
		Protection du port de Zarat	3500		
	Autres activités		Extension et réhabilitation du port de Menzel Abderrahmen	225	

2.3 contribution des opérateurs publics

Tableau N° 7:
Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme et le budget alloué

Opérateur Publique	Principales activités et projets à réaliser dans le cadre de la réalisation des objectifs de la politique publique	Crédit issu du budget de l'état en
APIP	<ul style="list-style-type: none"> - guide de procédures pratique pour la facturation des débarquements aux ports de pêche et organisation de sessions de formation et de sensibilisation. - renforcement du contrôle au niveau des portails et des marchés de gros - inventaire et numérisation du Domaine Publique Portuaire. - opération de maintenance périodique pour les différents équipements de l'agence. 	500
GIIP	Organisation de la profession et l'ajustement du marché pour les produits de pêche.	9335

3- Cadre des Dépenses Moyen Terme 2022-2024

Tableau 8
CDMT (2022-2024) du programme P2
selon la nature de dépense

Unité : 1000 Dinars

	Réalisations	Loi de finance	Prévisions		
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	6645	7410	7200	7997	8219
Dépenses de Fonctionnement	181	680	510	734	754
Dépenses d'intervention	118113	87005	95520	100897	105510
Dépenses d'investissement	38445	32400	34600	40321	43784
Total général sans ressources propres des établissements	163384	127495	137830	149948	158267
Total général	163384	127495	137830	149948	158267



III. Programme 03 : Eaux

BUDGET 2022:
Crédits de Paiement (mille dinar)

537733

(29.1 % du budget du Ministère)

Dépenses de rémunération

62130

Dépenses de Fonctionnement

1220

Dépenses de L'intervention

114723

Dépenses de l'investissement

274660

Dépenses des opérations financières

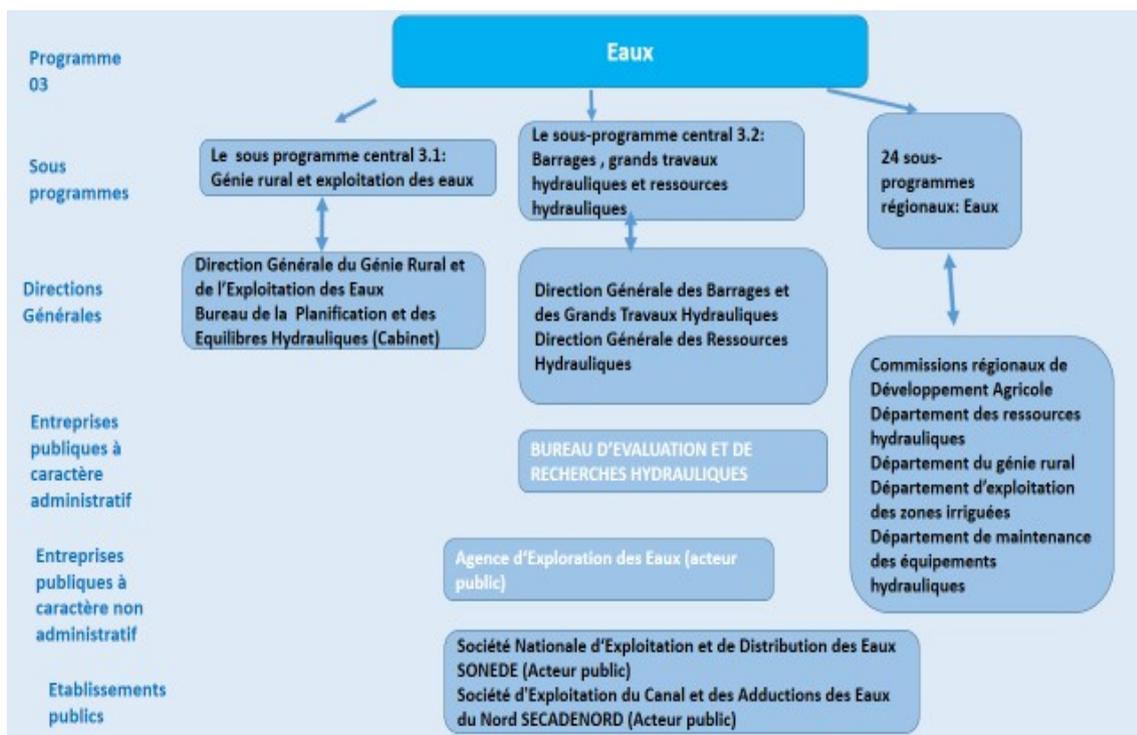
85000

Responsable du programme: Ridha GABBOUGE

Directeur général du génie rural et de l'exploitation d

A partir de l'année 2015

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 3.1 : Gérer la demande en eau	Indicateur 3.1.1 : Pourcentage d'équipement des périmètres irrigables en équipements économie d'eau (régional)
	Indicateur 3.1.2 : Volume d'eaux usées traitées utilisée en irrigation (régional)
	Indicateur 3.1.3 : Taux d'exploitation des ressources en eaux souterraines sans tenir compte des forages illicites (régional)
Objectif 3.2 : Satisfaire les besoins en eau potable en milieu rural	Indicateur 3.2.1 : Taux de desserte en eau Potable (régional)
Objectif 3.3 : Renforcer la mobilisation des ressources en eau de surface	Indicateur 3.3.1 : Taux de mobilisation des ressources hydrauliques de surface (central)
L'objectif respectant le principe d'égalité des chances : Améliorer le rôle de la femme dans la gestion de l'eau en milieu rural	Indicateur : Taux de participation des femmes dans les conseils d'administration des GDA d'eau potable en milieu rural et directeurs techniques



1- Présentation du programme et de sa stratégie:

1-1 Présentation de la stratégie du programme

Les ressources hydrauliques constituent une composante essentielle du développement durable de tous les secteurs économiques et sociaux. La politique de l'eau vise essentiellement la sécurisation des ressources en eau pour les générations présentes et futures ainsi que le maintien des équilibres hydrauliques entre l'offre et la demande particulièrement lors des périodes sèches.

Pour parer à cette évolution croissante de la demande en eau, un plan d'action s'avère nécessaire et s'articule autour des concepts suivants :

❖ Poursuivre l'approche de gestion de l'offre :

- ✓ Continuer la mobilisation des ressources en eaux conventionnelles dont le taux de mobilisation a atteint en 2020 environ 93 %.
- ✓ Sécuriser l'approvisionnement en eau en donnant la priorité à l'eau potable, et ce à travers l'interconnexion des barrages entre eux ainsi que le transfert du surplus des eaux du Nord vers les le Centre et le Sud.
- ✓ La gestion des risques plutôt que la gestion des crises à travers la mise en place d'un système d'alerte précoce.
- ✓ La recharge des nappes par les eaux des crues.

❖ Gestion de la demande en eau :

- ✓ Valorisation des ressources en eau non conventionnelles à travers la réutilisation des eaux usées traitées et le dessalement des eaux saumâtres et salées pour l'alimentation en eau potable et éventuellement l'irrigation.
- ✓ La réduction des pertes dans les réseaux en renforçant les programmes d'entretien et de maintenance conformément aux normes pratiques en vigueur.
- ✓ Développement des programmes d'économie d'eau et l'amélioration de l'efficacité particulièrement à la parcelle.
- ✓ Valorisation des ressources en eaux disponibles en adoptant des cultures plus résilientes à la sécheresse.
- ✓ Protection des ressources en eau contre les sources potentielles de pollution.
- ✓ Renforcement de la participation des bénéficiaires à travers les Groupements de développement Agricoles dans la gestion des systèmes hydrauliques moyennant leur professionnalisation et l'implication progressive du secteur privé.
- ✓ Valorisation de la carte des ressources en eau (CRETE) dans la gestion de la demande et l'aide à la décision.
- ✓ Renforcement des capacités, l'appui au secteur de la recherche scientifique et le développement de la législation.

- Problématiques :

- ❖ Rareté de l'eau : La Tunisie est caractérisée par la rareté des ressources en eau, la variabilité climatique dans le temps et dans l'espace et l'irrégularité des précipitations ainsi leur répartition inégale entre les régions. La quote part par habitant est d'environ 450 m³/ personne/ an qui est loin du seuil de pauvreté en eau de 1000 m³/ personne/ an et le seuil de pauvreté absolu de 500 m³/ personne/ an ;
- ❖ Succession des périodes sèches due au changement climatique ;
- ❖ Pollution des ressources hydrauliques ;
- ❖ Envasement des barrages ;
- ❖ Surexploitation de certaines nappes des eaux souterraines et augmentation de la salinité ;
- ❖ Pérennité des systèmes hydrauliques en milieu rural ;
- ❖ Participation de la femme dans la prise de décision, notamment dans le domaine de gestion de l'eau en milieu rural.

- Les axes stratégiques :

La Tunisie se caractérise par ses ressources en eau très limitées affectées par le changement climatique, d'une demande en eau galopante, d'une surexploitation des ressources en eau souterraines et la pollution sous diverses formes. Depuis l'indépendance les efforts de l'Etat se sont concentrés sur la gestion de l'offre à travers les différentes stratégies de mobilisation des ressources en eau, de conservation des eaux et du sol. Mais cette approche a montré ses limites devant les besoins en eau en augmentation continue pour les différents secteurs et c'est ainsi qu'en parallèle à la gestion de l'offre, il a été mis en place une approche de gestion de la demande pour réduire tant que faire se peut la pression sur les ressources en eau, et ce à travers les programmes d'économie d'eau, la mobilisation des eaux non conventionnelles, la bonne gouvernance en sus des réformes et développement des programmes de recherche dans le secteur de l'eau.

Les Axes stratégiques du programme eau sont les suivants :

- **Gestion intégrée et durable des ressources en eau** : cette approche vise l'amélioration de l'efficacité des réseaux, la réduction des pertes d'eau et sa valorisation ainsi que la protection contre la surexploitation et la pollution
- **Sécurisation de l'approvisionnement en eau** : à travers la poursuite de construction des barrages programmés et la surélévation en cas de besoin ainsi que la consolidation de transfert du surplus des eaux du nord vers les autres régions.
- **Gestion de la demande** : cette approche vise à l'économie et l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau d'irrigation, la mobilisation et la valorisation des ressources en eau non-conventionnelles ainsi que la bonne gouvernance des systèmes hydrauliques.
- **La durabilité des systèmes hydrauliques en milieu rural** : en soutenant les groupements de Développement Agricole existants moyennant leur redynamisation et leur professionnalisation. Parallèlement, des solutions alternatives seront mis en place avec implication du secteur privé dans la gestion des systèmes hydrauliques en milieu rural. En

plus l'amélioration du rôle de la femme dans la gestion de l'eau en encourageant sa participation aux conseils d'administration.

- Gestion des risques plutôt que gestion des crises à travers la mise en place d'un système de prévisions climatiques, d'alerte précoce ainsi qu'un système national d'information sur les ressources en eau.
- La concentration sur la valorisation de périmètres publics irrigués existants, à travers la maintenance et l'entretien et la mise en place d'une stratégie à cet effet avec la participation de toutes les parties concernées, notamment au niveau des cycles post-production pour améliorer le taux d'exploitation et d'intensification.
- Rationalisation de l'exploitation des ressources hydrauliques souterraines : en continuant à modéliser les nappes d'eau souterraines pour mettre à jour leurs bilans hydriques, ainsi qu'en poursuivant les programmes d'exploration structures secondaires peu connues tout en les orientant vers les zones assoiffées et tout en préservant les ressources hydrauliques de la sur-exploration et en établissant une stratégie de communication basée sur des programmes de sensibilisation des usagers en appliquant les stipulations du Code des Eaux.

- Les Priorités :

Les priorités du programme-eau sont les suivantes :

- ❖ Augmenter le taux de mobilisation des ressources eau de surface et souterraines dans le cadre d'une exploitation durable avec consolidation et sécurisation de l'approvisionnement des systèmes hydrauliques,
- ❖ Développer l'utilisation des eaux non conventionnelles à savoir le dessalement des eaux saumâtres et l'eau de mer pour les besoins d'eau potable et l'utilisation des eaux usées traitée dans l'irrigation. Dans ce contexte, des stations de dessalement sont en cours notamment dans le sud du pays et d'autres stations seront programmées pour répondre aux besoins d'eau potable.
- ❖ Préserver les ressources en eau de la surexploitation et de la pollution de toutes sortes.
- ❖ Mise en place d'une stratégie pour valoriser l'exploitation des périmètres irrigués existantes en révisant le cadre institutionnel, en donnant plus d'importance à l'après production et en s'appuyant sur les filières agricoles.
- ❖ Gérer durable les systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie développée à cet effet.
- ❖ Valoriser au maximum les ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles

• 1.2-Présentation de la cartographie du programme

Le programme eau a été divisé selon la nature de l'activité en 2 sous-programmes centraux et 24 sous-programmes régionaux :

- Sous-programme central 3.1 : Génie rurale et exploitation des eaux,
- Sous-programme central 3.2 : Barrages, grands ouvrages hydrauliques et ressources en eau,
- 24 sous-programme régional : Eaux (au niveau des Commissariats Régionaux de

Développement Agricole CRDAs)

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :

2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme :

❖ Objectif stratégique 3.1: Gérer la demande en eau

Présentation de l'Objectif : Renforcement de la gestion de la demande en eau pour une meilleure valorisation des ressources en eau.

Présentation des indicateurs :

***Indicateur 3.1.1 : Pourcentage d'équipement des périmètres irrigables en équipements économie d'eau (régional)**

Cet indicateur se détermine par la collecte des données des Commissariats régionaux de développement agricoles :

- Les superficies totales irrigables et les superficies effectivement exploitées sont actualisées et réparties entre les périmètres publics intensifs et semi-intensifs et les périmètres irrigués privés.
- Les superficies totales équipées d'équipements d'économie d'eau d'irrigation selon le mode d'irrigation dans chacun des périmètres publics irrigués intensifs et semi-intensifs et des périmètres irrigués privés. Cet indicateur a été choisi car il vise à rationaliser et économiser la consommation d'eau d'irrigation et permet ainsi à cet indicateur d'améliorer la gestion de l'eau.

***Indicateur 3.1.1 : Pourcentage d'équipement des périmètres irrigables en équipements économie d'eau (régional)**

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 3.1.1: Pourcentage d'équipement des périmètres irrigable en équipements économie d'eau (régional)	%	95.5	95	96.5	97	97.5

Programme national d'économie de l'eau d'irrigation

Il est attendu que le taux d'équipement en matériels d'économie d'eau atteindra 95,5% en 2021 et 96,5% en 2022 grâce aux programmes de sensibilisation et de formation dans le domaine des

économies d'eau, en plus des subventions prévues par la loi n°71 du 30 septembre 2016 relative à l'investissement. A signaler par ailleurs, que les CRDA ont été invités à limiter la distribution de l'eau aux agriculteurs disposant des systèmes d'économie d'eau à la parcelle.

En outre l'administration s'oriente de plus en plus vers l'irrigation intelligente par l'utilisation des nouvelles technologies modernes à l'instar de ce qui mis en place dans la zone de Bani Khallad ou prévus dans le cadre des projets structurants en cours tels que le projet de valorisation des PPI dans les gouvernorat du centre financés par la Banque Africaine de Développement et le projet d'intensification de l'agriculture irriguée dans les gouvernorats du Nord financés par la Banque Mondiale ou les projets à venir dans les gouvernorats du Sud avec des financements du Millennium Challenge Organisation et de la Banque Européenne de Restructuration et de Développement.

*** Indicateur 3.1.2: Volume d'eau usée traitée utilisée en irrigation (régional)**

Cet indicateur consiste au suivi annuel des volumes d'eaux usées traitées et exploitées en irrigation au niveau des périmètres publics irrigués dans les différents gouvernorats.

Cet indicateur a été choisi car il vise à protéger et conserver les ressources en eau et à économiser l'eau, permettant ainsi à cet indicateur d'améliorer la gestion de l'eau.

*** Indicateur 3.1.2: Volume d'eau usée traitée utilisée en irrigation (régional)**

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
* Indicateur 3.1.2: Quantités d'eau traitée utilisée en irrigation agricole (régional)	Mm ³	12,2	16	15	16	17

L'estimation des quantités d'eaux usées traitées exploitées et leur évolution sont liées au climat (pluvieux ou sec), où la consommation diminue en période pluvieuse et augmente en période sèche, ainsi que la création des nouveaux des périmètres irrigués ou la réhabilitation d'anciens périmètres. Les projets et activités les plus importants qui ont été pris en compte sont les suivants :

- Création d'un périmètre d'irrigation provisoire à Al-Thurayat (200 ha) à Dekheila du gouvernorat de Mahdia (35 ha) et Beni Hassan à Monastir (14 ha) et l'extension des périmètres de Djerba Aghir avec 63 ha à Médenine) et Hancha à Sfax (10 ha). Les périmètres irrigués seront également renforcés (comme les périmètres Zawiya et Souhil avec les eaux provenant de la station Sousse Hamdoun et AFH à Nabeul, respectivement). Ces projets seront mis en œuvre au cours de la période 2021-2022.
- Création d'un périmètre irrigué avec les eaux traitées de la station d'épuration de Mahdia (100 ha) et renforcement des périmètres irrigués de Nabeul avec les eaux de la station d'épuration SE4 en 2023.

- Projets de réhabilitation des stations de pompage avec leur équipement de filtre à sable pour améliorer la qualité des eaux usées traitées (dans la région de l'Oued El-Sid à kasserine) et l'équipement des périmètres irrigués par l'énergie solaire (PPI oued Cherkha à Gabès) en 2022.

*** Indicateur 3.1.3 : Taux d'exploitation des ressources en eaux souterraines sans tenir compte des forages illicites (régional)**

-Le taux d'exploitation des ressources en eau est le rapport entre le volume d'eau prélevé de la nappe et les ressources totales renouvelables.

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
* Indicateur 3.1.3 : Taux d'exploitation des ressources en eaux souterraines sans tenir compte des forages illicites (régional)	%	101	100	100	100	100
	Mm ³	2197	2197.71	2197.71	2197.71	2197.71

L'indicateur met en évidence l'ampleur de l'exploitation intensive des nappes phréatiques et profondes. Les nappes phréatiques (profondeur inférieure à 50 m) sont généralement considérées comme surexploitées, car le taux d'exploitation est estimé à 125% (selon l'annuaire des ressources en eau de l'année 2015) réparties sur 226 nappes, dont environ 139 nappes exploitées normalement et 63 nappes sont exploitées intensivement. Les taux d'exploitation de ces nappes varient selon les régions, puisqu'ils sont estimés à 100 % au nord, 140 % au centre et 95 % au sud.

Quant aux ressources en eaux souterraines profondes (profondeur de plus de 50 m), elles sont exploitées à 129% en considérant les forages illicites (Annuaire 2019) et à 101% sans considérer les forages illicites, réparties sur 340 nappes exploitées par 32 323 forages profonds, dont environ 1 9001 forages profonds illicites, mobilisant 518 millions de m³/an. Les taux d'exploitation de ces nappes varient selon les régions, puisqu'ils sont estimés à 99 % au nord, 150 % au centre et 132 % au sud.

Le Ministère cherche, à travers des opérations continues de sensibilisation et les efforts concertés de tous acteurs concernés, à réduire autant que possible l'exploitation pour pérenniser ces ressources. Dans le même contexte, les sanctions pour les contrevenants ont également été renforcées dans le nouveau Code des eaux, qui est présenté à l'Assemblée des représentants du peuple, et il devrait être discuté et approuvé au cours du mois de juillet 2021.

*** Objectif stratégique 3.2 : Satisfaire les besoins en eau potable en milieu rural.**

Présentation de l'Objectif : Approvisionnement durable en eau potable des zones urbaines et rurales.

L'indicateur :

Indicateur 3.2.1 : Taux de desserte en eau potable (régional)

Définition de l'indicateur : Satisfaire les besoins en eau potable des citoyens ruraux à une distance maximale de 500 mètres.

(Nombre de citoyens ruraux desservis en eau potable / Le nombre total des citoyens en milieu rural) x 100

La part de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural est calculée selon les conditions suivantes :

- L'eau disponible doit être potable, c'est-à-dire conforme aux normes tunisiennes (chimiques et bactériologiques),
- La quantité d'eau disponible doit être suffisante tout au long de l'année, surtout pendant la saison sèche.

Indicateur 1.2.3 Taux de desserte en eau potable (régional)

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 3.2.1 Taux de desserte en eau potable (régional)	%	94,7	95,1	95,5	96	96,5

Le taux de desserte estimé est calculé selon le nombre de projets à réaliser, notamment dans le cadre de la deuxième phase du programme d'alimentation en eau potable des zones rurales financé par la Banque Africaine de Développement et s'étalant sur les années (2016-2023).

Le taux de desserte en eau potable national est estimé à 98,3% au niveau national pour l'année 2020, dont 85,2% à travers la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution de l'Eau et 13,2% à travers le Génie Rural.

Quant au milieu rural, on espère que le pourcentage atteindra 95,1 % en 2021 grâce aux projets de la Société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau et du génie rural (programmation de la mise en œuvre de 10 nouveaux projets au profit de 13 658 bénéficiaires).

Les grands axes de transfert programmés ou en voie d'achèvement, notamment dans les gouvernorats de Béja, Bizerte et Kairouan, permettront de développer les taux de desserte dans ces gouvernorats, qui sont encore en deçà de la moyenne nationale.

*Objectif 3.3 : Renforcer la mobilisation des ressources en eau de surface :

Présentation de l'objectif : Le pourcentage de mobilisation des ressources en eau de surface représente les Volumes d'eau de surface dans les grands barrages divisés par les volumes totaux d'eau mobilisables.

L'indicateur : * Taux de mobilisation des ressources en eau de surface (central)

Le taux de mobilisation des ressources en eau de surface c'est le rapport entre le volume d'eau mobilisé par les grands barrages et le volume total des eaux de surfaces mobilisables.

*** Taux de mobilisation des ressources en eau de surface (central)**

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
3.3.1;Taux de mobilisation des ressources en eau de surface (central)	%	92	93	96	96	96
	Mm ³	2310	2323	2410	2410	2410

Analyse et explication des prévisions de l'indicateur sur les trois années

Le taux de mobilisation des ressources en eau de surface est de 92% depuis 2017, avec l'achèvement des travaux de parachèvement du barrage de Sarat, et il est prévu que ce pourcentage atteigne 93% d'ici fin 2021, avec l'achèvement des travaux d'achever le barrage Douimis, et 96 % en 2022 avec l'achèvement des travaux de parachèvement du barrage Mellegue supérieur.

Objectif 4.3 : Améliorer le rôle de la femme dans la gestion de l'eau en milieu rural :

Présentation de l'objectif :

L'objectif est de renforcer la participation des femmes en tant que membre du conseil d'administration et directrice technique des GDA d'eau potable en milieu rural.

L'indicateur 4.3 : Taux de participation des femmes dans les conseils d'administration des GDA d'eau potable en milieu rural et en tant que directeurs techniques.

3.4.1 Taux de participation des femmes dans les conseils administration des GDA d'eau potable en milieu rural et directeurs techniques (directeur technique)

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
*Taux de participation des femmes dans les conseils administration des GDA d'eau potable en milieu rural et directeurs techniques (directeur technique)	%	4	5	6	6	7

Un nouveau indicateur a été ajouté sur la participation des femmes en tant que membre des conseils d'administrations et directeurs techniques dans les GDA d'eau potable en milieu rural, où le pourcentage de leur participation en 2020 est d'environ 4% du total GDA et il est prévu que ce taux atteindra 5% en 2021.

Analyse de la situation actuelle :

En analysant les données sur 1364 GDA d'eau potable, il a été constaté que la présence des femmes, notamment en tant que membres des conseils d'administration, est très faible, car elle ne dépasse pas 13 membres, notamment dans les gouvernorats de Zaghouan (3), Bizerte (2), Manouba (2) et Ben Arous (2), et cela ne représente que 1% seulement sur le nombre total des GDA, alors que le nombre de directeurs techniques a atteint 39 directeur, la plupart d'entre eux sont présentes dans les gouvernorats de Sidi Bouzid (9), Nabeul (7) et Jendouba (5), soit 3% des GDA.

La faible participation des femmes au processus décisionnel dans la gestion de l'eau potable en milieu rural est due aux traditions qui prévalent dans ces zones, où ces tâches sont considérées comme du ressort des hommes. Les programmes de sensibilisation, notamment pour les jeunes femmes, cherchent à développer leur participation aux conseils d'administration et à la gestion des systèmes d'eau en milieu rural.

2.2. Présentation des activités et de leur relation avec les objectifs et indicateurs de performance :

Tableau numéro 06

Activités pour le programme de l'eau pour l'année 2022

OBJECTIFS STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	UNITE	PREVISIONS 2022	ACTIVITES	PREVISIONS DU BUDGET 2022 (en mille dinars)	Les Interventions
Objectif stratégique 3.1: Gérer la demande en eau	Indicateur 3.1.1: Pourcentage d'équipement des périmètres irrigable en équipements économie d'eau (régional)	%	96,5	3-Encouragement de l'Etat pour l'investissement dans le secteur de l'eau (FOSDAP)	30000	
	Indicateur 3.1.2: Quantités d'eau traitée utilisées en irrigation agricole (régional)	Mm3	15	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	80720	
				4-Maintenance des équipements hydrauliques	29742	
	Indicateur 3.1.3: Taux exploitation des ressources en eaux souterraines sans tenir compte des forages illicites (régional)	%	100	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	110470	
Mm3		2197,71				
Objectif stratégique 3.2 : Satisfaction des besoins en eau potable en milieu rural.	Indicateur 3.2.1 Taux de desserte en eau potable (régional)	%	95,5	1-Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	5400	CAPITALISATION DU SONEDE 84000 000
				7-Transfert au profit de l'opérateur SONEDE au titre de l'activité : Desserte en eau potable		
Objectif 3.3: Renforcer la mobilisation des ressources en eau de surface	3.3.1: Taux de mobilisation des ressources en eau de surface (central)	%	96	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	1201	
		Mm3	2410	4-Maintenance des Equipements hydrauliques		
				8-Transfert au profit de l'opérateur RSH au titre de l'activité : Mobilisation et protection des ressources en eaux		
Objectif 4.3 : Améliorer le rôle de la femme dans la gestion de l'eau en milieu rural :	3.4.1 Taux de participation des femmes dans les conseils administration des GDA d'eau potable en milieu rural et directeurs techniques (directeur technique)	%	6			

- Quant à l'activité : Appui (salaire), Des crédits lui ont été alloués pour un montant de 62 100 mille dinars.

2.3. Participation des opérateurs publics à la performance du programme

Le principal opérateur public qui intervient pour la contribution à la réalisation des objectifs du programme figure la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE). Elle intervient à travers ses nombreux programmes à améliorer le taux de desserte en milieu rural comme l'indique le tableau suivant :

: Tableau numéro 7

La contribution des Opérateurs publics à la performance du programme et le montant des crédits transférés

Opérateurs publics	LES PRINCIPAUX ACTIVITES	LES CREDITS TRANSFERES DU BUDGET DE L'ETAT
SONEDE	Création des réseaux d'eau potable	169500
	Création des réseaux d'eau potable AFD	
	Amélioration des dessertes en eau à Bizerte	
	Amélioration des dessertes en eau à Béja	
	Dessalement des eaux de mer à Sfax	
	Dessalement des eaux de mer à Zarrat	
	Projet spécial de consolidation des ressources en eau	
	Projet d'amélioration de l'efficacité du réseau dans le centre et le sud de la Tunisie	
	Le projet de Tunis Financial en Hassani avec la Cité Internationale du Savoir en Tunisie	
	Entreprendre et maintenir les facilités financières attribuées	
	Le programme pour contrer les pics de consommation	
Capitalisation de la Société Nationale exploitation et de Distribution des Eaux	85000	

3- Cadre de dépenses du programme à moyen terme 2022-2024:

Tableau numéro 08

Cadre de Dépenses à Moyen Terme (2022-2024) pour le Programme Eaux 2021

Répartition selon la nature de dépense

Credits de paiement

	REALISATION	LOI DE FINANCE	PREVISION	PREVISION	PREVISION
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	56589	60026	62130	64781	66583
Dépenses de fonctionnement	78506	1360	1220	1468	1509
Dépenses d'intervention	122118	111225	114723	136820	156662
Dépenses d'investissement	331623	260736	274660	376733	387215
Opérations financières	84000	84000	85000	0	0
TOTAL SANS LES RESSOURCES PROPRES	672836	517347	537733	579802	611969
TOTAL AVEC LES RESSOURCES PROPRES	672836	529414	550224	592825	625355

Les crédits alloués au bénéfice du programme pour les années à venir connaîtront une évolution attendue du fait de l'entrée en vigueur de plusieurs projets et la poursuite de plusieurs autres dont notamment :

- Projet d'intensification des périmètres irrigués financé par la Banque mondiale.
- Projet de valorisation des périmètres irrigués financé par la Banque Africaine de Développement.
- Le projet d'approvisionnement en eau potable des zones rurales en milieu rural, deuxième phase, financé par la Banque Africaine de Développement.

- Le projet d'amélioration de la gestion des systèmes hydrauliques financé par la Banque Allemande
- Projet de forages profonds financé par la Banque Européenne
- Projet de transfert des ressources en eau SAIDA BELLI
- Projet du barrage Tessa et Khaled
- Augmentation de la capacité du réservoir du barrage de Bohrtema
- Protection contre les inondations dans l'oued Medjdra pour les zones U1+M, U2 et D2

Ceci s'ajoute à un certain nombre de projets de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux :

- Un projet d'amélioration du taux du dessert en eau potable en milieu rural dans le gouvernorat de Bizerte, financé par le Fonds saoudien de développement

IV-Programme 04 : Forêts et aménagement des terres agricoles



Budget 2022

*Crédits de paiement
(Mille dinars)*

349800

(18.9% du budget de la mission)

Dépenses de rémunération :

208170

Dépenses de fonctionnement :

1075

Dépenses d'intervention

3055

Dépenses d'investissement

137500

Responsable du programme : Mr Mohamed BOUFAROUA

Directeur générale des forêts

A partir de 2019

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de performance
Objectif 4.1 : Améliorer les fonctions et services du secteur forestier et contribuer au développement socio-économique	- Indicateur 4.1.1 : Taux du couvert forestier : représente le taux du couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays (régional)
	- Indicateur 4.1.2 : Taux de forêts aménagées (représente le taux de forêts dont le PV d'aménagement est valide) (régional)
	- Indicateur 4.1.3 : Taux d'exploitation des produits forestiers (central)
Objectif 4.2 : Réduire les Terres menacées par l'érosion et conserver et gérer les ressources en sol	- Indicateur 4.1.4 : L'efficacité de l'intervention initiale pour lutter contre les incendies des forêts (régional)
	- Indicateur 4.2.1 : Taux des terres protégées contre l'érosion et consolidées (régional)
Objectif sensible à l'égalité et l'équivalence des chances 4.3: Renforcer le rôle des femmes dans la gestion des écosystèmes forestier	- Indicateur 4.2.2 : Taux des périmètres irrigués contrôlés et évalués (régional)
	- Indicateur 4.3.1 : Taux de représentation des femmes dans le Conseil d'Administration des GDA forêts

Structures intervenantes dans le programme

Programme 4

Forêts et aménagement des terres agricoles

Sous-programmes

SP : Forêts et parcours

SP : Aménagement et conservation des terres agricoles

24 SP: Forêts et Aménagement terres agricoles régional

DG

DG Forêts

DG Aménagement et conservation des terres agricoles

EPA

Régie d'exploitation forestière

Les CRDA: Arr. des forêts/Arr. des sols et CES

EPNA

Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest

AFA : Agence Foncière Agricole

1. Présentation du programme et de sa stratégie :

Les forêts, les pâturages et les terres agricoles occupent une place importante dans la conservation et la gestion des ressources naturelles. Ils jouent un rôle socio-économique et environnemental important.

Les finalités du programme sont d'optimiser la contribution des forêts et des terres agricoles au développement socio-économique à travers une gestion durable des forêts, la lutte contre l'érosion des sols et la désertification, l'enrayement, l'inversement de la tendance du processus de dégradation des sols et l'atténuation de l'appauvrissement de la biodiversité

De ce fait il contribue à assurer la sécurité alimentaire, fournir des ressources ligneuses et non ligneuses, lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et fournir de l'emploi pour la population locale et le tissu de petites et moyennes entreprises opérant en milieu forestier et péri forestier. Il contribue également à renforcer la gestion des ressources naturelles et accroître la productivité des ressources forestières des terres agricoles

Les problèmes:

Les problèmes les plus importants qui ont empêché la réalisation des objectifs sont les suivantes :

- Le problème structurel du secteur, en particulier au niveau régional, représenté par un déséquilibre entre les tâches, les pouvoirs et les possibilités de mise en œuvre assignées
- La complexité des problèmes fonciers, l'absence de délimitations des propriétés forestières de l'Etat ainsi que les violations du domaine forestier de l'Etat au cours de la période récente et qui nécessite l'accélération de la délimitation du domaine forestier de l'Etat et la prise de mesures nécessaires pour l'application des décisions de justice relatives aux domaines annexés illégalement par les privés.
- Absence de résolutions concernant des terres boisées conformément aux dispositions des décrets de fixation des dunes de sable, qui sont devenues soumises au système forestier. En effet les plaintes des propriétaires fonciers est en augmentation et les nombreux travaux de protection réalisés contre l'invasion du sable sont menacés à cause de la complexité de ces situations.
- Non adaptation de la législation des marchés publics avec les capacités matérielles et humaines des groupements de développement agricoles GDA qui sont dans l'impossibilité de concourir

pour les contrats de réalisation de travaux.

- Les critères adoptés par le Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières pour les concessions du domaine public forestier ne sont pas à la hauteur des attentes des concessionnaires.
- Près de deux tiers des plans d'aménagement sont complètement dépassés.
- L'exploitation des produits forestiers est restée inférieure à la capacité de production, en raison d'un manque de fonds et de la faible supervision technique
- Difficulté à traiter avec les bénéficiaires peu convaincus de l'utilité d'améliorer les pâturages des terres collectives.
- Réduction des superficies des pâturages en raison de leur exploitation par le labourage pour les cultures des céréales, ou la plantation d'arbres fruitiers, en particulier pendant les années pluvieuses
- Des difficultés liées au climat, à la détérioration de la qualité des terres ainsi qu'au manque de ressources en eau et de pistes agricoles, qui sont une composante importante pour l'amélioration des pâturages.
- Faiblesse des crédits alloués pour l'amélioration et l'exploitation des pâturages.
- L'absence quasi-totale de conseils régionaux de gestion pour faciliter l'intervention, notamment pour les terres collectives soumises au régime forestier, ainsi que les groupements régionaux de développement agricole et des comités régionaux chargés de délimiter les terres collectives classées dans le domaine forestier.
- Manque d'encouragement à la création, par le biais d'initiatives privées, de petits projets agricoles intégrés ou non-agricoles, tel que l'écotourisme pour atténuer la pression sur le milieu naturel, notamment sur les champs d'alpha.
- Manque de spécialistes dans le domaine de l'amélioration et de la préparation des pâturages dans les départements forestiers.
- Non publication des textes relatifs aux concessions du domaine forestier et l'insuffisance de certains textes non spécifiques en vigueur.
- Interruption du projet de révision du code d'investissement portant encouragements et

incitations aux activités forestières.

- Certains articles du Code des Forêts et des lois en vigueur relatifs aux concessions du domaine forestier ne permettent pas l'implication des habitants des forêts dans la gestion des ressources forestières et des parcours pour le développement du partenariat public / privé ainsi que le développement des investissements forestiers.

- Par ailleurs, les plaintes déposées par les propriétaires des terres boisées soumises au régime forestiers conformément aux dispositions des arrêtés de fixation des dunes de sable sont devenues un obstacle à l'administration pour accomplir ses missions et menacent la survie de ces régions. De ce fait il est impératif de trouver les solutions radicales pour ces forêts soit en les expropriant pour cause d'utilité publique, soit en rendant ces terres à leurs propriétaires pour leur exploitation conformément aux dispositions du Code des Forêts. Dans ce cadre, il est à noter que des réunions de travail avec toutes les parties concernées pour statuer sur cette situation ont été organisées. Il a été mentionné que l'administration est en train d'achever les procédures pour rendre la forêt de *HenchirHmada à Bechater* à ses propriétaires et le déclassant du régime de fixation des dunes de sable, et ce sur proposition du Commissariat Régional du Développement Agricole de Bizerte, et après engagement des propriétaires de préserver la nature forestière du titre foncier et de payer le reste de leur dette.

- Aggravation, après la révolution, du problème des terres privées boisées par l'Etat en raison du nombre de demandes de restitution de ces terres par leurs propriétaires et dont leur valeur foncière a nettement augmenté de en raison de leur proximité de la mer ou des régions urbaines dans la plupart des cas.

- Les objectifs fixés au niveau de la valorisation et de la préservation des terres agricoles sont encore loin d'être réalisables, notamment au niveau des travaux mécaniques et ceci revient à plusieurs raisons:

- Le développement remarquable du niveau du salaire journalier pour les ouvriers des chantiers;
- Augmentations des coûts unitaires des travaux;
- Implantation d'un grand nombre de chantiers dans les régions afin de résoudre le problème des familles démunies sans égard au composant développement, à éviter dans le future, en s'appuyant sur les études de planification et en limitant les travaux aux régions prioritaires.

Les Axes stratégiques :

Les axes stratégiques les plus importants des forêts, des pâturages et d'aménagement des terres agricoles sont ceux-ci-après :

- ✓ Augmentation des taux de couverture forestière ;
- ✓ Préserver les forêts et les ressources naturelles et augmenter le pourcentage des superficies protégées par rapport à la superficie forestière totale ;
- ✓ Réduire l'érosion des sols et maintien de la fertilité ;
- ✓ Réduire la perte des eaux de ruissellement et leur mobilisation pour les utiliser dans les opérations de mise en valeur.

Les priorités :

- La Direction Générale des Forêts a préparé un nouveau plan décennal pour le développement et la gestion durable des forêts et des pâturages 2015-2024 en se basant sur l'évaluation de la stratégie décennale 2001-2011 et sur les acquis et l'équilibre entre les réalisations et les moyens disponibles ainsi que sur les nouvelles orientations et attentes pour le secteur des forêts et des parcours en Tunisie.

Par ailleurs, un plan opérationnel qui fixe le cadre d'emploi des capacités et la programmation de diverses activités a été préparé pour atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Adéquation du cadre institutionnel et juridique du secteur et renforcement de ses capacités;
- ✓ Contribution optimale des forêts et des pâturages au développement économique et social;
- ✓ Protection des forêts, maintien de leur productivité et de leur diversité biologique et préservation des ressources naturelles;
- ✓ Préservation des services environnementaux des ressources forestières et pastorales et leur développement;
- ✓ Stabilisation et promotion de la couverture forestière et pastorale.

Pour ce faire, la Direction Générale des Forêts a commencé la préparation de projets qui seront financés par le biais de divers mécanismes de financement, que ce soit à travers la coopération bilatérale internationale dans le domaine de la promotion du secteur forestier et pastoral, ou à travers les accords internationaux sur les changements climatiques, ou encore à travers la Banque

Mondiale, l'Agence Allemande de Coopération Internationale, l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale JICA et d'autres organisations.

Les priorités de ces programmes sont comme suit :

-Continuer à travailler dans le cadre de la charte pour une Tunisie verte lancée par la Direction Générale des Forêts sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, des ressources Hydrauliques et de la Pêche le 5 novembre 2014 à l'occasion de la fête nationale de l'arbre. Il s'agit d'une initiative qui vise à impliquer tous les acteurs (intervenants) de la société tunisienne, y compris les citoyens, les institutions publiques et privées, les structures professionnelles, les organisations nationales ainsi que les organisations de la société civile dans la préservation, le développement et la valorisation des écosystèmes forestiers et des parcours à travers la mise en œuvre de projets qui comprennent les axes suivants:

✓ Reboisement et développement des pâturages, lutte contre la désertification, développement durable des forêts, création de parcs nationaux et de réserves naturelles, soutien des activités de loisirs et de l'écotourisme;

✓ Exploitation efficiente des produits forestiers boisés et non boisés et leur valorisation afin d'intégrer les habitants des forêts dans le développement et créer des opportunités d'emploi qui amélioreront leur niveau de vie et valoriseront le patrimoine cognitif et culturel local.

Depuis le lancement de l'initiative, un certain nombre d'accords de partenariat ont été conclus pour mettre en œuvre des projets dans ce cadre. Parmi ces projets on cite:

✓ Projet d'aménagement d'un point d'eau potable dans la zone forestière de *Jabal-Al-Masid*, de la délégation de *Nefzadu* gouvernorat de Bêjâ. Ce projet a été achevé et le point d'eau est en exploitation par les habitants de cette région forestière.

✓ Projet de plantation de 500000 arbres dans les écoles primaires en partenariat avec le Ministère de l'Education.

✓ Plantation d'un million d'arbres dans et autour d'un certain nombre d'institutions et espaces sportifs et de jeunesse et ce en partenariat avec le Comité National Olympique Tunisien.

✓ Projet « Tunisie Verte » pour la plantation d'un million d'arbres en Tunisie en partenariat avec l'Association pour le Développement «Madania». Dans ce cadre, 187 ha ont été plantés dans les gouvernorats de Sousse et Zaghouan jusqu'à présent.

Instaurer l'égalité du genre :

Conformément aux dispositions du premier axe de la stratégie nationale de développement forestier et pastoral 2015-2024, portant sur le respect du principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, la Direction Générale des Forêts, en partenariat avec l'Agence Allemande de la Coopération Internationale, a préparé un plan d'action visant à institutionnaliser l'égalité des sexes au sein de l'institution forestière avec ses différentes structures. Dans ce cadre, des contrats ont été signés avec des experts en sociologie pour accompagner et cadrer de la Direction Générale des Forêts dans ce domaine.

Les étapes de préparation de ce plan sont résumées comme suit :

- ✓ Diagnostiquer l'état de gestion des ressources humaines au niveau central et régional,
- ✓ Préparer un plan de travail basé sur les points d'intervention les plus importants pour atteindre les objectifs souhaités. Ce plan comprend les points suivants:
 - Formuler et sensibiliser les cadres dans le genre social selon les exigences des postes de travail;
 - Prendre des mesures immédiates pour instaurer l'égalité des sexes dans les tâches quotidiennes de l'administration;
 - Soutenir le partenariat entre les différentes institutions liées au secteur et préparer des programmes communs à cet effet;
 - Exécution du programme de formation au profit des cadres de la Direction Générale des Forêts au niveau central et régional;
 - Renforcer la communication, domaine dans lequel la Direction Générale des Forêts a été pionnière au sein du Ministère en ayant mis en place depuis 2013, une cellule de communication;
 - Elargir le partenariat entre la Direction Générale des Forêts et les organisations et les institutions actives dans le secteur forestier;
 - Lancement d'un nouveau projet de développement en coopération avec la Banque Mondiale et différents partenaires tels que la Direction Générale de l'Aménagement et la Protection des Terres

Agricoles afin d'éviter la dispersion des efforts et des domaines d'interventions pour garantir des résultats satisfaisants. (Huit(8) régions représentant les trois filières de liège, le pin d'Alep et l'alpha ont déjà été choisies).

Le projet vise à :

- ✓ Soutenir la gestion participative des ressources forestières et pastorales;
- ✓ Renforcer le partenariat entre l'Administration et la société civile;
- ✓ Soutenir les efforts d'adaptation aux changements climatiques et réduire leur impact;
- ✓ Valoriser les expériences acquises grâce aux projets et études précédents.

Le projet qui est entièrement compatible avec les orientations futures de la stratégie nationale de développement 2015-2024 a retenu l'attention de la Banque Mondiale ainsi que des décideurs publics en raison de sa conformité avec les projets de l'Etat dans le domaine de la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et du soutien de l'emploi dans les régions marginalisées;

✓ Recherche de fonds d'appui sous forme de dons ou de prêts facilités. L'accent a été mis sur 3 mécanismes de financement pouvant soutenir le projet de la Banque Mondiale, comme suit:

- Financement sous forme de dons par le biais du Fonds de l'Environnement Mondial (GEF 6) d'un montant de 6 millions de dollars au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (point de contact du FEM),
- Financement sous forme de prêt concessionnel par le biais du Fonds Mondial de l'Environnement évalué à 13 millions de dollars.
- Double financement sous forme de don et de prêt à taux réduit via le Fonds d'Investissement Climatique. La Direction Générale des Forêts a déposé « une manifestation d'intérêt » pour rejoindre le programme d'investissement forestier et ce le 6 mars 2015, en préparant un document avec le soutien des experts de la mission de la Banque Mondiale, présents en Tunisie, dans le cadre de la préparation du projet de gestion des forêts et des ressources pastorales.

Le programme d'investissement forestier représente une opportunité de financement fournie par le Fonds d'Investissement Climatique pour soutenir le développement forestier et l'appui à l'atteinte des objectifs du mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation de forêts dans les pays en développement (+REDD). Il accorde des subventions et

des prêts avec intérêts provenant des banques de développement multilatérales. Ces subventions et prêts visent à lutter contre les causes de la déforestation et la dégradation des forêts dans les régions à l'intérieur et en dehors du secteur forestier.

La Tunisie pourrait bénéficier d'importants dons et prêts à taux réduit pour le programme d'investissement forestier dans le cadre des projets financés par la Banque Mondiale, à condition de préparer son plan d'investissement dans un court délai (1 année au plus).

✓ **Le plan d'investissement forestier tunisien** : Le programme de l'investissement forestier international pour le développement forestier représente une opportunité de financement, par le Fond d'Investissement Climatique, afin de développer les forêts et de réduire des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+). Ce programme accorde des subventions et des prêts à taux réduits à travers des banques multilatérales de développement. Ces dons et prêts sont destinés à lutter contre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les régions, afin d'atteindre un triple objectif de réduction de la pauvreté, d'atténuation des effets du changement climatique et de stimulation des capacités d'adaptation et de résilience.

Dans le cadre de la recherche de financement pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable des forêts et pâturages 2015-2024 sous forme de subventions ou de prêts à taux réduits, la Direction Générale des Forêts a déposé le 6 mars 2015 une «manifestation d'intérêt» pour rejoindre le programme d'investissement forestier. En conséquence, le 25 mai 2015, les fonds d'investissement pour le climat ont informé la Direction Générale des Forêts que la Tunisie avait été choisie avec 9 pays pour recevoir un don de 250 000 dollars destinés à financer la formulation du plan d'investissement forestier.

Dans ce contexte, la Direction Générale des Forêts en coopération avec les banques de développement multilatérales a sélectionné un bureau d'études pour mener à bien la mission, et ce à partir de février 2016.

Le programme d'investissement forestier tunisien a été rédigé et présenté devant un sous-comité du programme d'investissement forestier à Washington le 7 décembre 2016, où il a été approuvé à l'unanimité, ce qui a ouvert la voie à son financement en juin 2017.

✓ Préparer un plan d'action pour la gestion durable des parcours couvrant une superficie de 4,4 millions d'ha et qui contribuent à couvrir entre 10% et 25% des besoins alimentaires fourragers selon les années (production qui oscille entre 450 et 1200 millions d'unités fourragères par an). Ce pourcentage s'élève à plus de 40 % dans les régions du sud de la Tunisie. Le reste des unités

Fourragères provient des restes de produits agricoles, de cultures, de forêts, des arbustes fourragers et des aliments nutritifs concentrés.

Les pâturages naturels contribuent au développement de la production nationale de viande rouge et fournissent une source de revenus aux habitants. Selon l'étude économique des pâturages naturels et des forêts en Tunisie, la valeur des biens et services fournis est estimée à plus de 1 milliard de dinars par an, répartis comme suit :

- Entre 48% et 71% pour la conservation d'eau et du sol et la lutte contre la désertification,
- Entre 7% et 23% pour les ressources defourrage,
- Entre 11% et 20% pour les services et autres produits.

En ce qui concerne les interventions dans les terres agricoles, les tendances et reformes les plus importantes s'articulent autour des actions ci-après :

- ✓ Implication effective des exploitants agricoles à toutes les étapes de la mise en œuvre des projets de conservation des eaux et du sol (conception, études, exécution);
- ✓ Organisation professionnelle et sociale des exploitants dans le cadre des groupements de développement pour contribuer à l'encadrement des exploitants dans la réalisation des travaux de conservation des eaux et du sol, la valorisation et l'exploitation, ainsi que l'entretien des installations ;
- ✓ Intensifier les opérations de valorisation dans les régions préparées en leur donnant la priorité dans les programmes de développement;
- ✓ Intensifier l'exploitation des eaux collectées dans les lacs et ce en continuant d'équiper tous les lacs prêts à l'exploitation agricole;
- ✓ Encourager la création d'entrepreneuriat privé pour suivre la mise en œuvre des programmes de conservation des eaux et des sols;
- ✓ Mise en œuvre de la valorisation totale des déversoirs pour plus d'efficacité aux projets réalisés et éviter l'effritement des efforts;
- ✓ Mise en œuvre de trois (3) programmes d'aménagement, de valorisation territoriale intégrée dans chaque gouvernorat et ce dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de conservation des

sols et des eaux

En ce qui concerne les interventions de l'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest: La priorité de l'Office est l'amélioration des conditions économiques et sociales des habitants dans les régions montagneuses et forestières du nord-ouest, tout en assurant la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et ce à travers :

- ✓ Le renforcement des capacités institutionnelles des structures de base de l'Office et de ses partenaires;
- ✓ La diversification et l'amélioration de la productivité agricole et des activités génératrices de revenus en dehors des exploitations agricoles;
- ✓ L'augmentation du pourcentage de la couverture forestière et assurer une gestion durable des ressources naturelles;
- ✓ L'amélioration des infrastructures.

Quant à l'intervention de Régie des Matériels et de terrassement Agricoles

A partir de 2014, la priorité de la régie est axée sur le renforcement de son parc d'équipement afin de sauvegarder l'établissement et sa pérennité pour qu'elle puisse contribuer au développement agricole et au programme national d'emploi. En effet, la Régie contribue à la réalisation d'une partie de la stratégie nationale pour la conservation des eaux et des sols et participe efficacement en cas de catastrophes naturelles (inondations, incendies, neige etc...).

1.2- Présentation des sous-programmes :

Le programme des forêts et aménagement des terres agricoles selon la nature de l'activité, a été divisés en 2 sous-programmes centraux et 24 sous-programmes régionaux répartis comme suit :

- ✓ Sous-programme central : 4.1 : forêts et parcours
- ✓ Sous-programme central : 4.2 : aménagement et conservation des terres agricoles
- ✓ 24 sous-programmes régionaux : forêts et aménagements des terres agricoles (CRDA)

Sous-programme central 4.1 : forêts et pâturages

Les forêts et les parcours représentent une richesse naturelle d'intérêt majeur pour son rôle important dans le développement de l'économie du pays, à travers les produits boisés et non boisés manufacturiers. Le secteur offre des opportunités d'emploi, d'importants revenus en devises en plus de son rôle dans la stabilisation de l'équilibre environnementale et biologique, la réduction des impacts du changement climatique, la résistance à la désertification et la préservation de la nature.

Le secteur forestier et pastoral fournit également de multiples services sociaux pour près de 800 mille à un million d'habitants tunisiens, soit environ 8% de la population du pays vivant dans les forêts ou autour de l'espace forestier en leur procurant des revenus.

Les forêts et les pâturages naturels couvrent près d'un tiers de la superficie totale du pays et s'étendent sur une superficie estimée à 5,7 million d'ha, dont 1,3 million d'ha de forêts et environs 4.4 million d'ha de pâturages naturels. Les principales composantes du sous-programme des forêts et parcours sont comme suit:

- ✓ Appliquer les dispositions du Code des Forêts;
- ✓ Préparer et mettre en œuvre des procédures liées à la préservation des plantes et des animaux sauvages et à la protection de la nature;
- ✓ Assurer la bonne gestion du domaine forestier de l'Etat ainsi que les domaines soumis au régime forestier objet de contrats de reboisement, de travaux de fixation de dunes de sable;
- ✓ Contribuer au développement de la chasse à des fins touristiques ;
- ✓ Création et aménagement de parcs nationaux et de réserves naturelles à des fins scientifiques, culturelles, touristiques et de loisirs ;
- ✓ Préparation des plans de développement forestier et leur mise en œuvre;
- ✓ Programmer l'exploitation des ressources forestières et assurer le suivi;
- ✓ Préparer des études spécifiques pour l'aménagement des pâturages situés sur les terres domaniales et les terres collectives et contribuer à leur mise en vigueur;
- ✓ Programmer des projets de réserves fourragères et améliorer les pâturages tout en assurant leur suivi;

- ✓ Préparation et suivi des plans d'aménagement des steppes d'alpha
- ✓ Conception et mise en œuvre de méthodes de lutte contre la désertification;

Sous-programme central : 4.2 : Forêts et aménagement des terres agricoles :

Les principales composantes du sous-programme consistent à aménager et protéger les terres agricoles sont les suivantes :

- ✓ Préparation de plans et stratégies pour conserver les ressources naturelles tels que les sols, les eaux, les plantes et les terres agricoles;
- ✓ Suivi de l'évolution des terres agricoles sous les différents régimes d'exploitation;
- ✓ Evaluation des ressources du sol et mener des recherches sur la science des sols;
- ✓ Protection des terres agricoles et contribution à la préparation des plans d'aménagement.

24 sous-programmes régionaux :

Forêts et aménagement des terres agricoles (Commissariats Régionaux de Développement Agricole)

2-Les objectifs spécifiques et indicateurs de performance du programme

2.1- Présentation des objectifs et indicateur de performance du programme

Sur la base de la nouvelle approche la déclinaison opérationnelle du cadre de performance du programme ; **2** objectifs stratégiques ; **6 indicateurs de performance** ont été identifiés :

Objectif stratégique 4.1 : développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social ;

Objectif stratégique 4.2 : réduire les superficies menacées par l'érosion, conservation et gestion des ressources en sols.

Il a été introduit au cours de l'année 2019, un objectif adoptant une approche qui prend en considération l'égalité des chances entre femme et hommes et toutes les catégories sociales en vue de **Soutenir le rôle de la femme dans la gestion des filières forestières**.

Evolution des indicateurs de performance des objectifs stratégiques

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
			2020		2022	2023	2024
Objectif 4.1 : Développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social	Indicateur 4.1.1 : proportion du couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays 16 millions d'hectares (régional)	%	8.47	8,47	8,50	8,53	8.56
	Indicateur 4.1.2 : Pourcentage de forêts réaménagées (représentées par la proportion de forêts réaménagées et en exploitation) (régional)	%	77,5	41	46.5	56.5	66.5
	Indicateur 4.1.3 : Pourcentage d'utilisation des produits forestiers (pourcentage des ventes et de l'exploitation des produits forestiers par rapport aux capacités) (central)	%	72	85	85	85	85
	Indicateur 4.1.4 : surface incendiée pour chaque incendie (mesure la vitesse d'intervention pour réduire le taux de zones incendiées) (régional)	ha	5.02	3	3	3	3
Objectif 4.2 : Réduire les zones menacées d'érosion, de conservation et gestion des sols	Indicateur 4.2.1 : Pourcentage de terres qui ont été protégées et renforcées (sur le total des zones objet d'interventions contre l'érosion (2011-2001), estimées à 841 000 hectares) (régional)	%	50,97	56,46	62,11	67,67	73,25
	Indicateur 4.2.2 : Pourcentage de zones irriguées suivies et évaluées (régional)	%	09.95	-	-	8,53	
Principe de l'égalité et de l'égalité des chances : soutenir le rôle des femmes dans la gestion des systèmes forestiers	Indicateur : pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration des groupements de développement actifs dans le secteur forestier	%	43	45	50	50	50

Objectifs stratégique 4.1 : développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social :

Présentation de l'objectif : Cet objectif comprend principalement le développement des emplois et de services pour le secteur forestier et pastoral à travers la protection des forêts contre les destructions, les incendies, la surveillance de la chasse sauvage, la protection de la faune, la gestion des réserves naturelles, la valorisation des produits boisés et non boisés, l'encouragement du privé à investir dans le secteur forestier en adoptant des modèles d'aménagement participatif intégrant les forêts qui contribueront à leur tour au développement économique et social.

Référence de l'objectif : Stratégie du développement des forêts et pâturages 2015-2024

Justificatif de l'adoption de l'indicateur : Indicateurs directes et mesurables avec possibilité d'accès et d'analyse des données.

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Unité	Réalizations		Prévisions		
			2020	2021	2022	2023	2024
Objectif 4.1 : Développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social	Indicateur 4.1.1 : proportion du couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays 16 millions d'hectares (régional)	%	8.47	8,47	8,50	8,53	8.56
	Indicateur 4.1.2 : Pourcentage de forêts réaménagées (représentées par la proportion de forêts réaménagées et en exploitation) (régional)	%	77,5	41	46.5	56.5	66.5
	Indicateur 4.1.3 : Pourcentage d'utilisation des produits forestiers (pourcentage des ventes et de l'exploitation des produits forestiers par rapport aux capacités) (central)	%	72	85	85	85	85
	Indicateur 4.1.4 : surface incendiée pour chaque incendie (mesure la vitesse d'intervention pour réduire le taux de zones incendiées) (régional)	ha	5.02	3	3	3	3

Objectifs stratégique 4.2 : Réduire les superficies menacées par l'érosion, conservation et gestion des ressources des sols

Présentation de l'objectif : L'objectif est de réduire les terres menacées d'érosion en protégeant et en consolidant les terres qui ont été aménagées, en conservant et en gérant les ressources du sol, en surveillant et en évaluant les régions irriguées.

Référence de l'objectif : Le plan national de conservation des eaux et des sols : le plan de développement 2016-2020 mis à jour suite à la présentation du plan du Ministère de l'agriculture à l'assemblée constituante puis son approbation, ce qui explique les changements au niveau des estimations.

Justificatif de l'adoption des indicateurs : Les indicateurs de mesure de performance déterminent les progrès dans la mise en œuvre de l'objectif stratégique

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Unité	Réalizations		Prévisions		
			2020	2021	2022	2023	2024
Objectif 4.2 : Réduire les zones menacées d'érosion, de conservation et gestion des sols	Indicateur 4.2.1 : Pourcentage de terres qui ont été protégées et renforcées (sur le total des zones objet d'interventions contre l'érosion (2011-2001), estimées à 841 000 hectares) (régional)	%	50,97	56,46	62,11	67,67	73,25
	Indicateur 4.2.2 : Pourcentage de zones irriguées suivies et évaluées (régional)	%	09.95	-	-	8,53	

L'objectif de l'égalité des chances entre homme et femmes : renforcement du rôle de la femme dans la gestion de la filière forestière.

Présentation de l'objectif : cet objectif vise une participation effective des habitants des forêts dans l'exploitation des produits forestiers en contre partie de la fourniture de services afférents à la conservation des filières forestières.

Références de l'objectif : le programme national de la conservation des eaux et des sols : le plan de développement 2016-2020 tel modifié et adopté par l'Assemblée Constituante.

Justification de l'adoption de l'indicateur : un indicateur direct et mesurable avec disponibilité de données et possibilité de leur analyse

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Unité	Réalizations		Prévisions		
			2020	2021	2022	2023	2024
<p>Principe de l'égalité et de l'égalité des chances : soutenir le rôle des femmes dans la gestion des systèmes forestiers</p>	<p>Indicateur : pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration des groupements de développement actifs dans le secteur forestier</p>	%	43	45	50	50	50

2.2. Présentation des activités du programme de l'année 2022 :

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du programme « forêts et aménagement des terres agricoles », 4 activités ont été identifiées et réparties comme suit :

- ✓ 1 activité à laquelle contribue le sous-programme central : Forêts et pâturage et 24 sous-programmes régionaux : forêts et aménagement des terres agricoles au niveau des commissariats régionaux de développement agricole.
- ✓ 1 activité à laquelle contribue le sous-programme central : aménagement et protection des terres agricoles et 24 sous-programmes régionaux : forêt et aménagement des terres agricoles au niveau des commissariats régionaux de développement agricole.
- ✓ 1 activité réservée à l'acteur public : l'Office de Développement Sylvo-pastoral du Nord-Ouest.
- ✓ 1 activité pour l'opérateur public : Agence Foncière Agricole

Code	Activité
1	Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et diversité biologique (sous-programme central + sous-programmes régionaux)
2	Conserver l'eau et le sol (Sous-programme central + sous-programmes régionaux)
3	Transférer des crédits l'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest (acteur public) au titre de "Développement et conservation des ressources
4	Transférer des crédits au profit de l'Agence Foncière Agricole (opérateur public) au titre de l'aménagement des terres agricoles.

Les objectifs stratégiques	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2022	Interventions	Activités	2022(MD)
Objectif 4.1 : Développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social	Indicateur 4.1.1. : Ratio de couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays 16 millions d'hectares (régional)	%	8,50	Préparer des programmes de boisement dans les zones forestières, en particulier pour les forêts qui ont subi des dommages et des destructions	-Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et de la diversité biologique ;	230114
	Indicateur 4.1.2.1 : Pourcentage de forêts aménagées (représentées par la proportion de forêts aménagées et en exploitation) (régional)	%	46.5		Transférer des crédits au profit de l'Office de Développement Sylvo-pastoral du Nord-Ouest (acteur public) au titre de "Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et de la biodiversité"	12110
	Indicateur 4.1.2.2 : Pourcentage d'utilisation des produits forestiers (pourcentage des ventes et de l'exploitation des produits forestiers par rapport aux capacités) (central)	%	85			

	Indicateur 4.1.3.1 : Superficie incendiée pour chaque incendie (mesure la vitesse d'intervention pour réduire le taux de superficie incendiée) (régional)	hectare	3			
Objectif 4.2 : Réduire les zones menacées d'érosion, de conservation et d'élimination des ressources en sols	Indicateur 4.2.1.2 : Pourcentage de terres protégées et renforcées (du total des superficies objets d'interventions contre l'érosion 2001-2011 estimés 841 mille hectares (régional))	%	62,11		-Conserver l'eau et le sol	139642
	Indicateur 4.2.2.2 : Pourcentage des zones irriguées déjà contrôlées et évaluées (régional)	%	----		•Transférer des crédits au profit de l'Agence Foncière Agricole (acteur public) au titre de l'aménagement des terres agricoles	7250

2-3- contribution des opérateurs publics

**Tableau 7:
Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme
et le budget alloué**

Opérateur Public	Les activités et projets prioritaires pour atteindre les objectifs de la politique publique	Crédits transférés du budget de l'État Pour l'année 2022
ODESYPARO	<ul style="list-style-type: none"> -Encadrement des GDAs et comités de développement -Soutien à l'Agriculture de montagne -Renforcer la conservation et le développement des ressources naturelles. -Amélioration de l'infrastructure. 	12110
AFA	<ul style="list-style-type: none"> -Exécution des projets d'organisation et aménagement foncier. - Suivi et contrôle des opérations foncières dans les zones d'intervention. -Régularisation des situations foncières. 	7250

3. Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 du programme forêts et aménagement des terres agricoles :

Tableau 8:

Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) pour le programme Forêts et aménagement des terres agricoles selon la nature de la dépense et les sources de financement

Unité : Mille dinars

Libellé	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	203 859	213 545	208 170	230 461	236 872
Dépenses de Fonctionnement	1 239	950	1 075	1 025	1 054
Dépenses d'interventions	3 824	2 990	3 055	3 227	3 317
Dépenses d'investissement	124 908	131 141	137 500	143 157	157 591
Total sans tenir compte des ressources propres des institutions	333 830	348 626	349 800	377 870	398 834
Total avec les ressources propres des institutions	343 746	358 639	362 040	390 277	411 646

Les crédits de paiement du budget 2022 pour le Programme Forêts et aménagement des terres agricoles ont été estimés à : 349800 mille dinars, contre 348 626 mille dinars en 2021, soit un taux de croissance de 18.6%.

Quant aux prévisions pour les années 2023 et 2024, elles ont été préparées en définissant les priorités du programme dans le cadre des discussions du projet de budget entre le programme et les structures intervenantes, puis avec le programme Pilotage et Appui en l'absence de plafond financier spécifié par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'investissement.

V. Programme 05 : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricoles



Budget

2022

(Crédits de paiement
Mille dinars) :

218253

(11.8% du
Budget de la mission)

Dépenses de
rémunération :
185430

Dépenses de
fonctionnement :
12030

Dépenses
d'intervention :
11793

Dépenses
d'investissement :
9000

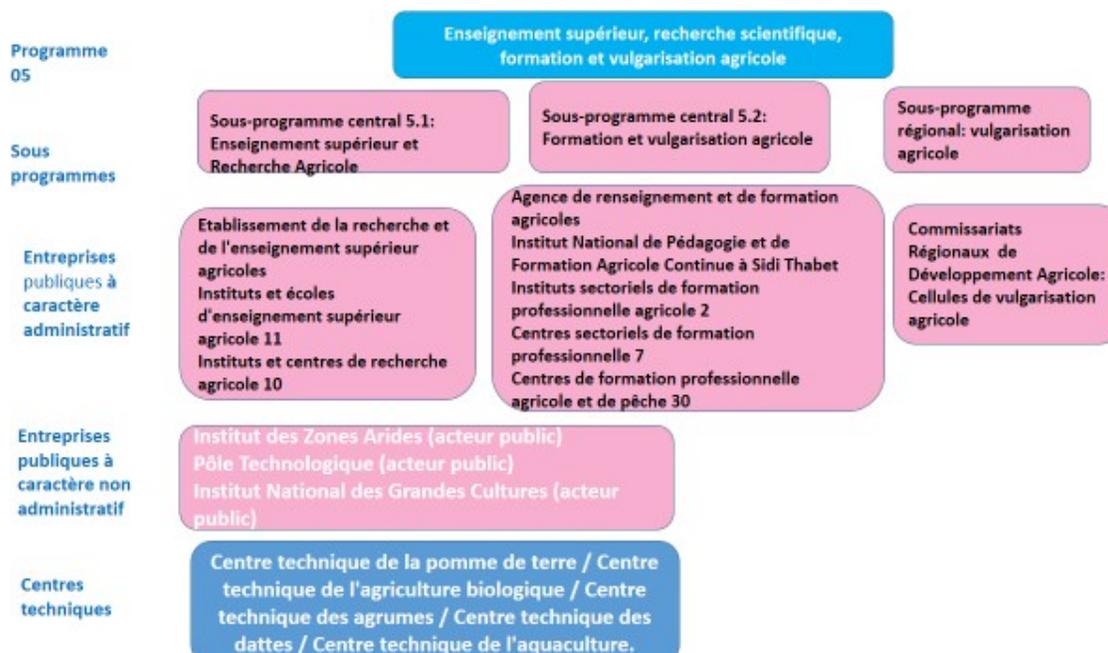
Responsable du
programme:
Mahmoud Ilyes
Hamza

Président de
l'établissement pour la
recherche agricole et
l'enseignement supérieur

A partir de l'année 2017

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 5.1 : Améliorer la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique pour le développement du secteur de l'agriculture et de la pêche (central)	Indicateur 5.1.1 : Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole (central)
	Indicateur 5.1.2 : Taux des enseignants chercheurs ayant au moins une recherche publiée dans une revue reconnue l'année précédente (central)
Objectif 5.2 : Améliorer les compétences des agriculteurs et des ouvriers exerçant dans le secteur agricole et de la pêche	Indicateur 5.2.1 : Niveau qualitatif de l'encadrement et de la formation A1 et A2, le nombre total de composants (central)
	Indicateur 5.2.2 : Le taux d'adoption des techniques de production (régional)

Structures Intervenantes dans le programme



1- Présentation du programme et de sa stratégie :

1.1 Présentation de la stratégie du programme:

Le programme V « Enseignement Supérieur, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricoles » se concentre sur le développement des connaissances et des innovations pour soutenir la mission de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche en relevant les défis du développement du secteur agricole (à court terme), qui sont principalement représentés par :

1. Améliorer la gouvernance du système de l'enseignement, de la recherche, la formation et la vulgarisation à travers une approche participative des différents intervenants dans l'identification des besoins, l'optimisation de l'utilisation des ressources et l'amélioration des méthodes de travail.
2. Développer les connaissances et les innovations pour contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la production, de la productivité et la création de la valeur ajoutée et des opportunités d'investissements dans l'innovation agricole et le transfert de la technologie.
3. Soutenir la Recherche d'impact pour répondre aux préoccupations des agriculteurs et des pêcheurs.
4. Développer des chaînes de valeur pour les produits agricoles.
5. Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques.
6. Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur agricole.
7. Développer le système de la formation et de la vulgarisation agricoles.
8. Habilitier les centres de formation professionnelle en agriculture et pêche.
9. Valoriser les résultats des recherches pour la préparation de références techniques locales.

Et ce, en développant la recherche scientifique agricole d'une manière à assurer l'efficacité exigée par l'agriculture moderne. A cet effet, un plan de développement du secteur de la recherche agricole a été élaboré, ce plan comprenait notamment le renforcement de la structure permettant de rapprocher les niveaux théoriques du terrain pour faciliter l'accès de l'agriculteur aux résultats de la recherche.

En ce qui concerne la vulgarisation agricole, l'Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricoles a poursuivi la mise en œuvre de ses programmes visant à assurer et à coordonner les activités de vulgarisation et à encadrer la petite agriculture à caractère familial, tout en soutenant et en développant l'expérience de confier à des conseillers agricoles la tâche de l'encadrement des producteurs.

D'autres efforts ont été fournis pour faire participer l'agriculteur et les structures professionnelles dans l'identification de leurs besoins en vulgarisation agricole et le soutien de la vulgarisation de terrain afin de rapprocher l'information au vulgarisateur, d'améliorer ses moyens de travail et de renforcer sa relation avec la Recherche Scientifique.

➤ Réformes et orientations stratégiques:

1. Améliorer la gouvernance.
2. Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur agricole (ingénierie de la formation).
3. Soutenir la Recherche d'impact pour répondre aux préoccupations des agriculteurs et des pêcheurs.
4. Investissement dans la régénération agricole et le transfert de la technologie.

➤ Axes stratégiques:

- Promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche agricole dans le cadre de la politique générale de l'Etat dans ce domaine.
- Préparation, suivi et évaluation des programmes de vulgarisation agricole et de formation professionnelle

➤ Priorités:

Les priorités du cinquième programme « Enseignement Supérieur, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricole sont les suivantes:

- Améliorer la qualité de la formation pour une meilleure insertion professionnelle des diplômés.
- Un système de recherche et d'innovation dans le secteur agricole qui produit de la valeur ajoutée et soutient le réseau Agrinet et les médias scientifiques.
- Amélioration de la qualité de la formation professionnelle dans l'agriculture et la pêche.
- Développer les qualifications des producteurs.

1.2 Présentation de la cartographie du programme:

Le programme d'Enseignement Supérieur, de Recherche, de Formation et de Vulgarisation Agricole a été divisé selon la nature de l'activité en :

Deux sous-programmes centraux:

- **Sous-programme central 5.1: Enseignement Supérieur et Recherche Agricole.**
- **Sous-programme central 5.2: Formation Professionnelle et Vulgarisation Agricole**
- **24 sous-programmes régionaux: vulgarisation agricole**
- **09 opérateurs publics : l'Institut des Régions Arides de Médenine, le Pôle technologique du sud, l'Institut National des Grandes Cultures, les six centres techniques (le centre technique de la pomme de terre et des artichauts, le centre**

technique de l'agriculture biologique, le centre technique des agrumes, le centre technique des dattes, le centre technique de l'aquaculture, le centre technique des cultures protégées et géothermiques.)

L'intégration et l'homogénéité des structures impliquées dans le programme de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation et de la vulgarisation agricole sont soulignées à travers les domaines de spécialité de chaque intervenant et les défis futurs du secteur.

2. Objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme:

2.1 Présentation des objectifs et des indicateurs de performance:

Dans le cadre d'une meilleure adaptation de la formation et de l'enseignement supérieur agricole aux exigences du marché du travail, de la promotion de la recherche agricole de développement et celle régionale, de la valorisation des résultats de recherche, du renforcement du rôle de la vulgarisation agricole dans le développement des qualifications des producteurs et de leur capacité à innover, le programme N°5 "Enseignement Supérieur, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricole" est composé de deux Sous-programmes au niveau central ventilés sur cinq activités principales

Basé sur l'implémentation opérationnelle de la capacité de réalisation du programme, deux objectifs stratégiques et quatre indicateurs de performance ont été identifiés;

> Objectif 5.1 : Améliorer la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et des transferts technologiques pour le développement du secteur agricole et de la pêche :

Présentation de l'objectif :

Cet objectif contribue au suivi des publications et des activités des enseignants chercheurs appartenant aux institutions de la recherche et d'enseignement supérieur agricoles dans les programmes de recherche proposés au niveau régional ou international. Cet objectif contribue également au suivi des résultats des activités de recherche menées dans la recherche agricole et dans les établissements d'enseignement supérieur en les valorisant et en les plaçant dans la profession aux fins d'exploitation.

✓Enseignement Supérieur Agricole :

- Présentation : Promouvoir la qualité de l'enseignement supérieur,
- Développer le nombre de diplômés dans les disciplines prometteuses.

Promouvoir la formation de terrain pour une meilleure insertion professionnelle des diplômés.

⊗Présentation de l'indicateur:

Indicateur 5.1.1 : Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole (central)

Réalisations et estimations de l'indicateur 5.1.1 :

Indicateur de mesure de la performance de l'objectif	Unité de l'indicateur	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole (central)	Un enseignant universitaire pour un nombre d'étudiants	1/8.4	1/7.8	1/8	1/8.2	1/8.5

✓La Recherche Agricole :

- **Présentation :** Instaurer un système de recherche et d'innovation dans le secteur agricole qui produit de la valeur ajoutée.

Indicateur 5.1.2 : Taux des enseignants chercheurs ayant au moins une recherche publiée dans une revue reconnue l'année précédente :

Réalisations et estimations de l'indicateur 5.1.2 :

Indicateur de mesure de la performance de l'objectif	Unité de l'indicateur	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Taux des enseignants chercheurs ayant au moins une recherche publiée dans une revue reconnue l'année précédente	%	55	58	61	64	67

> Objectif 5.2 : Amélioration des compétences des agriculteurs et des employés exerçant dans le secteur agricole et de la pêche :

Présentation de l'objectif : Développer les qualifications des producteurs et améliorer leur capacité d'innovation.

Cet objectif aide à développer les qualifications des producteurs et à améliorer le rendement du système de vulgarisation agricole.

✓ La formation Agricole :

⊗ Présentation de l'indicateur:

Indicateur 5.2.1 : Niveau qualitatif de l'encadrement et de la formation :

Nombre de formateurs A1, A2/Nombre total de formateurs (central)

Réalisations et estimations de l'indicateur 5.2.1 :

Indicateur de mesure de la performance de l'objectif	Unité de l'indicateur	Réalisations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Niveau qualitatif de l'encadrement et de la formation : Nombre de formateurs A1, A2/Nombre total de formateurs (central)	%	78	80	85	87	88

✓ La vulgarisation Agricole :*Indicateur 5.2.2 : taux d'adoption des techniques de production (régional) :*

Réalizations et estimations de l'indicateur 5.2.2 :

Indicateur de mesure de la performance de l'objectif	Unité de l'indicateur	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
(Nombre d'agriculteurs Adoptant les techniques de production / Nombre d'agriculteurs encadrés) * 100.	%	47,69	55,43	60,12	61,97	64,12

Analyse et explication des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Suite aux circonstances sanitaires causées par le virus COVID-19, le nombre d'agriculteurs adoptant les techniques de production au cours de l'année 2020 a diminué pour atteindre 47.69% par rapport à 54.8% pour l'année 2019.

Les estimations des prévisions de cet indicateur seront en augmentation remarquable (+10% par rapport à l'année 2020) suite à l'adoption des techniques de communication modernes : les SMS, les supports de vulgarisation audiovisuels et écrits, les plateformes des réseaux sociaux. Aussi, le retour intensif des encadrements des agriculteurs tout en respectant les mesures sanitaires.

2.2 Présentation des activités et leurs relations avec les objectifs et les indicateurs de performance:Présentation des activités du programme pour l'année 2022:

Pour atteindre les objectifs du programme N°5 et les indicateurs de mesure de performance programmés pour l'année 2022, de nombreuses activités directement ou indirectement liées à ces indicateurs, ont été programmées. Ces indicateurs se concentrent principalement sur l'amélioration des conditions de travail en termes d'infrastructures, de réhabilitation des bâtiments, de disponibilité des équipements et

de gestion administrative. Le total des activités à réaliser au cours de l'année 2022 est le suivant :

Tableau numéro 06

Activités et piliers des activités du programme V « Enseignement Supérieur, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricoles »

objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de la performance	Prévisions des indicateurs pour l'année 2022	Activités	Prévisions de crédits pour les activités de l'année 2022	Piliers des activités
5.1: Améliorer la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et des transferts technologiques pour le développement du secteur agricole et de la pêche	Indicateur 5.1.1 : Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole	1/8 Enseignant par nombre des étudiants	<p>L'Enseignement Supérieur Agricole</p> <p>Poursuivre la réforme des programmes de l'Enseignement par la mise en place d'un système de gestion de la qualité et son adaptation aux exigences du marché du travail, le développement des programmes pédagogique et la formation à distance dans le système de l'enseignement supérieur agricole, et le soutien des compétences des enseignants chercheurs en pédagogie moderne et en formation à distance par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des référentiels pour les métiers et les compétences du métier d'ingénieur agronome dans toutes les spécialités. - Organisation de sessions de formation pour soutenir les compétences des enseignants chercheurs en pédagogie et technologies d'enseignement et de formation à distance. - Suivi du développement de mécanismes d'amélioration continue de la qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole. - Développement de la plateforme numérique pour l'enseignement supérieur agricole. 	59367	<ul style="list-style-type: none"> - Référentiels des métiers et des compétences. - calendrier des programmes de formation. - la plateforme numérique contenant la base de données relative à l'enseignement supérieur agricole.
	Indicateur 5.1.2 : Taux des enseignants chercheurs ayant au moins une recherche publiée dans une revue reconnue l'année précédente (central)	61%	<p>Recherche agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> -Valoriser les résultats de la recherche agricole. -Transfert de fonds pour l'Institut Des Régions Arides - Médenine (opérateur public) au titre de la Recherche agricole. -Transfert de fonds pour le Pôle technologique du sud(opérateur public) au titre de la Recherche agricole. 	<p>53244</p> <p>9730</p> <p>16765</p> <p>765</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel pour identifier les priorités de la recherche scientifique agricole à l'horizon 2030 : Il résume la stratégie de recherche agricole à l'horizon 2030. - Programmes des laboratoire de recherche : ils doivent être adaptés aux priorités de la recherche agricole identifiées par l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole. - Critères d'évaluation de

					la promotion des enseignants chercheurs: Examen des critères des différents grades afin d'élaborer des recherches scientifiques publiées dans des revues reconnues .
5.2 : Développer les qualifications des agriculteurs et des employés dans le secteur agricole et de la pêche	Indicateur 5.2.1 : Niveau qualitatif de l'encadrement et de la formation : Nombre de formateurs A1, A2/Nombre total de formateurs (central):	87%	Formation professionnelle agricole	36224	
	Indicateur 5.2.2 : Le taux d'adoption des techniques de production (régional)	60.12%	vulgarisation agricole	42158	Supports écrits de vulgarisation. - Supports audiovisuels produits par l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole. - une plateforme participative. - Un site Web de l'Agence : (Mise à jour et mise à niveau du site Web vers une plateforme numérique, numérisation et utilisation de la technologie moderne

Tableau numéro 07**Contribution des opérateurs publics à la réalisation du programme
et le montant des crédits alloués**

Unité : mille dinars

Opérateur Public	Principales activités et projets à réaliser dans le cadre de réalisation des objectifs de la politique publique	Les crédits alloués du budget de l'Etat
Opérateur 1: Institut des Régions Arides de Médenine (IRA Médenine)	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution des recherches scientifiques respectant les normes internationales. - Rapprochement des niveaux théoriques et pratiques. - Amélioration de l'encadrement des étudiants et développement des compétences et des qualifications des cadres de la recherche. - Développement des qualifications des producteurs et amélioration de leurs capacités d'innovation. 	16741
Opérateur 2: Pôle technologique du sud		765
Opérateur 3: INSTITUT NATIONAL DES GRANDES CULTURES (INGC)	<ul style="list-style-type: none"> - Achèvement de 10 champs expérimentaux sur diverses techniques agricoles dans les grandes cultures. - Réalisation de programmes de recherche de développement en collaboration avec les institutions de la recherche scientifique agricole dans le cadre de contrats- programme. - Organisation de 80 journées d'information sur les techniques agricoles. - Implantation de 54 champs d'observation dans les différentes plateformes d'innovation et de transfert de la technologie sur le package technique des différentes cultures: céréales, légumineuses, cultures fourragères, cultures industrielles. - Implantation de 68 champs vigilants relatifs à la gestion de l'irrigation et la lutte contre les maladies pathogènes. - 178 visites sur le terrain ont été effectuées pour suivre la saison dans le cadre 	

	<p>de commissions régionales composées de tous les intervenants du secteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de 100 échantillons de semences et de 600 échantillons de sol. - L'encadrement de près des agriculteurs en ciblant 74 agriculteurs tout en poursuivant la méthodologie de l'agriculteur pilote. - Formation des agriculteurs et des techniciens pour soutenir la capacité de connaissances des ressources humaines dans le système des grandes cultures, et ce en programmant 125 journées de formation au profit de 183 professionnels et agriculteurs, l'envoi de 25000 SMS pour fournir des conseils techniques immédiats à 8500 participants au service des SMS. - La Poursuite de la réalisation de l'étude prospective sur l'évaluation des perspectives des grandes cultures irriguées, en particulier les céréales et le navet à sucre, dans le contexte des changements climatiques tels que la pénurie d'eau et la succession d'années de sécheresse, qui sont devenus durables et non provisoires. - L'achèvement des projets d'investissement programmés pour le parc automobile, le matériel agricole, le matériel informatique et les applications numériques. 	
<p>Opérateur 4: Le centre technique de l'agriculture biologique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les formations. 2. Les Recherches pratiques et la valorisation des résultats de recherche. 3. La communication des informations. 	
<p>Opérateur 5: Le centre technique de pomme de terre et artichauts</p>	<p>Ils ont été classés comme des opérateurs publics au cours de l'année 2021, de sorte que les fiches des centres techniques sont encore en préparation.</p>	<p>9730</p>
<p>Opérateur 6:Le centre technique des dattes</p>		
<p>Opérateur 7:Le centre technique des agrumes</p>		
<p>Opérateur 8:Le centre des cultures protégées et géothermiques</p>		
<p>Opérateur 9:Le centre technique d'aquaculture</p>		

3- Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024 : CDMT

Les dépenses affectés au Programme 5 « Enseignement Supérieur, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricoles » ont été fixées pour l'année 2022 dans la limite de 230598 M.D, ces dépenses sont réparties entre les dépenses de rémunération 189650 M.D. (82.2%), les dépenses de gestion 12140 M.D. (5,3 %), les dépenses d'intervention 17 063 M.D. (7,4 %) et les dépenses d'investissement 11745 M.D. (5,1 %).

Tableau numéro 08

Cadre des Dépenses à Moyen Terme (2022-2024) du programme « Enseignement Supérieur, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricole »
Répartition selon la nature de la dépense
(Crédits de paiement)

Unité : Mille Dinars

	Réalisations	L.F	Prévisions		
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	165 922	181 153	185 430	200 330	209 608
Dépenses de Fonctionnement	11 168	11 460	12 030	13 367	14 000
Dépenses d'interventions	7 750	11 635	11 793	12 222	13 130
Dépenses d'investissement	9 421	8 495	9 000	10 000	12 000
Total sans tenir compte des ressources propres des institutions	194 261	212 743	218 253	235 919	248 738
Total avec les ressources propres des institutions	194 261	226 926	232 532	250 861	264 899

Les dépenses à moyen terme du programme 5 « Enseignement Supérieur, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricoles » ont été programmées afin d'achever les programmes et les projets en cours d'exécution et de se concentrer sur les nouveaux projets proposés afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le projet de budget du programme 5 pour l'année 2022 se concentre sur l'identification des estimations minimales par étapes d'achèvement s'étendant sur trois années, afin qu'elles puissent être exécutées au cours de l'année 2022 ou continuer à mettre en œuvre les programmes et projets déjà initiés.

Les crédits demandés peuvent être classés comme suit:

- les crédits relatifs à la demande de financement des projets de planification et travaux d'ingénierie en vue de satisfaire aux exigences d'accréditation, que ce soit pour les laboratoires ou les établissements de l'enseignement supérieur agricole, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur par la mise à disposition des espaces pour les étudiants, l'entretien des dortoirs universitaires et des restaurants, la réhabilitation des bâtiments et leurs conformités aux exigences de santé et de sécurité.
- Les crédits alloués aux études en vue de préparer les dossiers de projets associés et de rechercher des sources de financement dans le cadre du budget de l'État ou de la coopération internationale.
- Les crédits alloués aux équipements, matériels et fournitures destinés à la réalisation des activités de recherche et de formation dans le cadre des objectifs fixés ou dans le but d'exploiter les biens immobiliers mis à disposition aux institutions principalement à des fins de recherche et de formation, soutenir indirectement leurs ressources financières afin d'augmenter les ressources propres de ces Institutions au cours des prochaines années.

- Les crédits alloués aux moyens de transport visent à éviter le manque flagrant en moyens de transport

(les autobus, les camions et les véhicules de service) et le vieillissement du parc automobile actuel, ce qui aura un effet positif sur la mise en œuvre des programmes de recherche, va faciliter les déplacements des chercheurs entre les laboratoires et les stations de recherche sur le territoire de la République et va contribuer à la mise en œuvre de programmes de formation sur le terrain pour les étudiants pendant leurs cursus de formation puisque leurs visites d'étude sont considérées comme une partie essentielle de la formation.

- Crédits de financement des grands projets de recherche lancés dans le cadre des priorités de recherche, Il y aura 20 projets de recherche par année au cours de la période s'étalant entre 2020 et 2023.

VI. Programme 09: Pilotage et Appui

Responsable du programme: Mondher KHARRAT

Directeur général des affaires administratives et financières

A partir de l'année 2018

Budget 2022
(Crédits de paiement en Mille dinars)

230815

(12.5% du Budget de la mission)

Dépenses de rémunération : **144640**

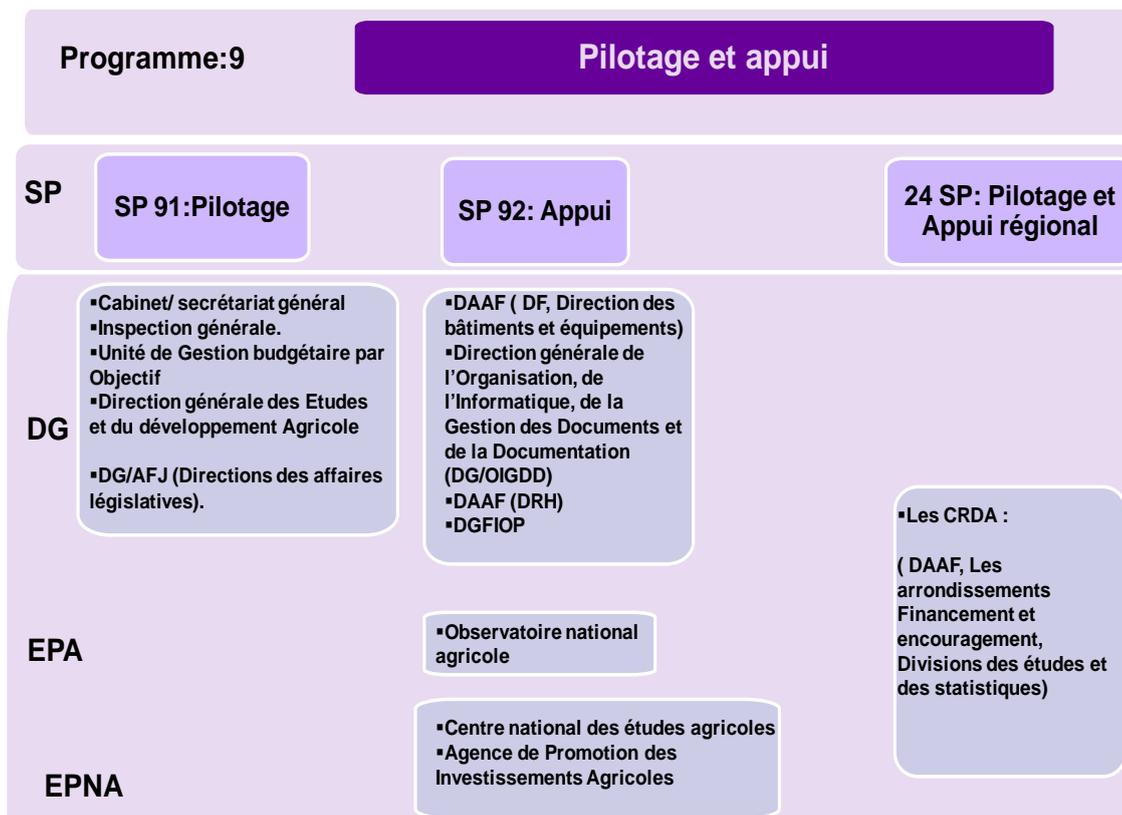
Dépenses de fonctionnement **19895**

Dépenses d'intervention **21540**

Dépenses d'investissement **44740**

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 9.1 : Mettre les compétences nécessaires à la disposition des départements pour assurer la mise en œuvre des autres programmes	Indicateur 9.1.1 : Taux d'encadrement (central + régional)
Objectif 9.2 : Améliorer la gestion des moyens matériels	Indicateur 9.2.1 Consommation moyenne de carburant pour les voitures de service (central + régional)
	Indicateur 9.2.2 : Coût moyen de réparation, d'entretien et d'entretien des moyens de transport (central + régional)
Objectif 9.3. Améliorer la qualité des services	Indicateur 9.3.1 : taux de connexion à Internet aux niveaux central et régional (central + régional)

Les structures intervenantes dans le programme



1. Présentation du programme et de sa stratégie

Le travail administratif au sein du ministère de l'agriculture revêt une importance particulière dans le soutien des structures du ministère pour atteindre les objectifs retenus. Ce programme intervient horizontalement, afin de fournir un soutien matériel, administratif et technique aux autres programmes et d'assurer la coordination entre eux. À cet égard, et afin de stimuler le rythme de croissance du secteur agricole, des travaux sont en cours pour mettre en place une structure administrative moderne, caractérisée par l'introduction des technologies modernes notamment des moyens et des logiciels et leur mise à la disposition des différents acteurs du secteur.

1.1. Les problèmes :

Le secteur agricole occupe une position privilégiée dans le cadre de la stratégie globale de développement du pays, en raison de son importance aux niveaux économique et social et de son rôle important dans la consolidation d'un développement équilibré et durable et dans le soutien des orientations nationales. Cette importance a nécessité la prise de nombreuses mesures pour pousser davantage les politiques agricoles sectorielles, en particulier avec le développement du volume des investissements.

Afin de soutenir l'évolution en cours dans le secteur agricole et compte tenu de la suspension des recrutements pour la troisième année consécutive, il a été décidé de développer davantage les moyens techniques pour l'échange d'informations entre les cadres au sein de l'administration et à assurer davantage d'efficacité du suivi sur le terrain.

1.2. Axes stratégiques :

Les services de pilotage et appui interviennent horizontalement et jouent un rôle de coordination entre les divers autres programmes et travaillent pour fournir les outils nécessaires, en employant des ressources humaines et financières à mettre à la disposition des programmes afin d'atteindre les objectifs fixés. Les axes stratégiques du programme de leadership et d'accompagnement sont:

- La mise en place d'une structure moderne,
- Soutenir les ressources humaines,
- Introduire les technologies modernes, y compris les moyens et les logiciels, et les mettre à la disposition des intervenants dans le secteur.

1.3. Les priorités

Les priorités du programme de Pilotage et Appui sont les suivantes :

- Amélioration du taux d'encadrement au sein de l'administration.
- Amélioration de l'échange d'information, en utilisant des technologies modernes par tous les cadres.

1.4. Présentation des sous-programmes :

Le programme Pilotage et Appui a été divisé en 26 sous-programmes répartis ainsi :

2 sous-programmes centraux : Sous-programme central 9.1 : Pilotage, sous-programme 9.2 : Appui et 24 sous-programmes régionaux : pilotage et appui avec les commissariats régionaux de développement agricole.

1.4.1. Sous-programme 9-1 : Pilotage (central)

Le sous-programme Pilotage concerne une seule activité :

- La supervision, les études et la législation

Les structures impliquées dans l'activité (le cabinet, le secrétariat général, la Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole, la Direction Générale des Affaires Juridiques, et Foncières, l'Inspection Générale et l'Observatoire National de l'Agriculture).

Les aspects les plus importants du sous-programme leadership sont les suivants :

- Mener à bien toutes les tâches de suivi et de recherche en matière administrative, financière ou technique, visant notamment à assurer la légalité des actes de cession, à évaluer la qualité de la gestion et à améliorer les modalités et les méthodes de travail des services du Ministère, afin de réduire les coûts de gestion.
- Préparer et rédiger les textes législatifs et réglementaires relatifs aux activités du Ministère en collaboration avec les services concernés.
- Etudier les aspects juridiques des futurs enjeux du secteur.

- Traiter l'ensemble du contentieux, impliquant le Ministère ou les structures sous tutelle en coordination avec les services du Contentieux de l'Etat.
- Réalisation, exploitation et publication des statistiques et des enquêtes agricoles,
- Suivi de la conjoncture économique agricole à travers différents indicateurs.
- Préparation d'analyses économiques liées aux politiques de développement agricole.
- Réalisation des études et des analyses liées aux conditions et enjeux, visant à assurer le développement du secteur agricole.
- Préparation des budgets économiques agricoles, réalisation de recherches, des données et des enquêtes sur l'agriculture et l'emploi dans le secteur agricole et leur analyse.

1.4.2. Sous-programme 9-2 : Appui(central)

Le sous-programme d'appui concerne quatre activités :

- L'appui financier et logistique
- Soutien du développement
- La gestion des ressources humaines
- Le soutien (rémunération)

Les structures impliquées dans les activités (la Direction Générale des Services Administratifs et Financiers, la Direction Générale de Financement, des Investissements et des Structures Professionnelles et l'unité Centrale de Coordination entre les deux projets de la gestion des ressources naturelles et de développement rural intégré et de la gestion des ressources naturelles et le programme d'exploitation des barrages de montagnes).

Les principaux sous-programmes de soutien sont :

- Informer le Ministre de l'activité générale du ministère;
- Coordonner entre les différentes structures du Ministère;
- Soutenir le travail des différents services administratifs et techniques, assurer la coordination entre eux, suivre leurs interventions et améliorer leurs performances;

- La préparation et le suivi du budget du Ministère;
- La gestion de toutes les affaires administratives et financières du Ministère;
- Le contrôle financier des institutions administratives publiques sous la tutelle du Ministère;
- La gestion et l'entretien des bâtiments administratifs, des moyens de transport et des biens meubles du Ministère;

- La préparation et la mise en œuvre du programme de gestion des documents créés ou obtenus par les services du Ministère dans l'exercice de leurs activités, en collaboration avec les Archives Nationales.

- Assurer la préparation et l'achèvement du plan directeur de l'information du Ministère
- La supervision et le suivi de tous les plans médiatiques et les travaux au niveau de l'établissement et des institutions publiques;

- Assurer une utilisation et une maintenance appropriées des équipements et des logiciels informatiques;

- La préparation d'un programme de formation en bureautique et en informatique;
- La préparation des calendriers pour la conservation des documents du Ministère et travailler à la mise en œuvre des dispositions qui y sont contenues;

- Collecter, organiser et conserver les archives intermédiaires dans des magasins spécialement conçus à cet effet,

- Organiser l'accès à l'archive intermédiaire, l'exploiter et transfert l'archive finale vers l'Archive Nationale.

2. Objectifs Stratégiques et Indicateurs du Programme

Les objectifs stratégiques du programme sont :

Objectif 9.1 : Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des autres programmes

Objectif 9.2 : Meilleure gestion des moyens matériels

Objectif 9.3 : Améliorer la qualité des services

Tableau des indicateurs de performance des objectifs stratégiques

Objectifs stratégiques	Indicateur de Performance	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
			2018	2019	2020		2022	2023	2024
Objectif 9.1. Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des autres programmes	Indicateur 9 1.1 : taux d'encadrement (central et régional)	%	21.4	20.8	21	21.6	21.4	21.9	21.9
Objectif. 9.2 : Meilleure gestion des moyens matériels	Indicateur 9.2.1 : la consommation moyenne de carburant des véhicules de services (central et régional)	Litre/ 100km ²	8,2	8,1	8,2	8	8,2	7.69	7,69
	Indicateur 9.2.2 : Coût moyen de réparation, d'entretien et d'entretien des moyens de transport (central + régional)	Mille dinars	722	652	520	718	718	718	718
Objectif 9.3. Améliorer la qualité des services	Indicateur 9.3.1 : Taux de connexion Internet aux niveaux central et régional (central+ régional)	%	88	84,2	100	100	100	100	100

Objectif 9.1: Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des autres programmes.

Présentation de l'objectif : Cet objectif se rapporte au premier axe stratégique : améliorer le taux d'encadrement au sein de l'administration.

Référence de l'objectif : une étude stratégique sur le personnel du Ministère de l'Agriculture.

Justifications de l'adoption de l'indicateur lié à l'objectif : en liaison avec la qualité de gestion.

Objectifs stratégiques	Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
			2018	2019	2020		2022	2023	2024
Objectif 9.1 Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des autres programmes	Indicateur 9.1.1 : taux d'encadrement (central et régional)	%	21.4	20.8	21	21.6	21.4	21.9	21.9

Le tableau ci-dessus montre que le taux d'encadrement a atteint 21% en 2020 enregistrant ainsi une augmentation relative. Il atteindrait 21.6% en 2021 en raison des promotions et de régularisations des situations administratives et non en raison de nouveaux recrutements, compte tenu de gel des recrutements en 2017 et 2018 et la stabilité relative de l'évolution du nombre total d'employés du Ministère.

Le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche a connu une baisse relative du taux d'encadrement au cours des trois dernières années. Ce taux est passé de 22% en 2016 à 21,4% en 2018.

Objectif 9.2: Meilleure gestion des moyens matériels

Présentation de l'objectif: L'objectif est notamment de réduire les coûts de consommation de carburant et d'entretien des moyens de transports.

Référence de l'objectif : Les orientations du Ministère vers la rationalisation de la consommation d'énergie et la maintenance des moyens de transport selon les fonds approuvés pour assurer la bonne mise en œuvre des programmes et leur suivi.

Justifications de l'adoption de l'indicateur lié à l'objectif : Compte tenu du montant des allocations pour le carburant des véhicules de service, la réparation et l'entretien des moyens de transport.

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
			2018	2019	2020		2022	2023	2024
Objectif. 9.2 : Meilleure gestion des moyens matériels	Indicateur 9.2.1 : la moyenne de consommation moyenne de carburant des véhicules de services (central et régional)	Litre/100km	8,2	8,1	8,2	8	8,2	7.69	7,69
	Indicateur 9.2.2 : Coût moyen de réparation, d'entretien et d'entretien des moyens de transport (central +régional)	Mille dinars	722	652	520	718	718	718	718

Objectif 9.3 : Amélioration de la qualité des services

Présentation de l'objectif : Développer l'échange de données et soutenir une exploitation pérenne des liaisons et connections

Référence de l'objectif :

Justifications de l'adoption de l'indicateur lié à l'objectif: un indicateur de nature quantitative permettant de déterminer le taux de liaison en référence aux exigences à respecter pour atteindre ce qui est souhaité :

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
			2018	2019	2020		2022	2023	2024
Objectif 9.3 Améliorer la qualité des services	Indicateur 9.3.1 : Taux de connexion Internet aux niveaux central et régional (central + régional)	%	88	84,2	100	100	100	100	100

3. Présentation des activités du programme

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle programme de Pilotage et Appui, 6 activités ont été identifiées :

- (2) activités auxquelles contribue le sous-programme central 9.1 : Pilotage et 24 sous- programmes régionaux : Pilotage et Appui
- (3) Activités à laquelle participe le sous-programme central 9.2 : Appui et 24 sous- programmes régionaux : Pilotage et Appui.
- (1) Activité spécifique de l’opérateur public : l’Agence de Promotion des Investissements Agricoles.

Code	Activité
1	Supervision, études et législation (Sous-programme central 9.1)
2	Appui financier et logistique (sous-programme central 9.2 + sous-programmes régionaux)
3	Soutien au développement (sous-programme central 9.2 + sous-programmes régionaux)
4	Gestion des ressources humaines (sous-programme central 9.2 + sous-programmes régionaux)
5	Soutien (rémunération) (sous-programme central 9.2 + sous-programmes régionaux)
6	Transfert de crédits à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (Acteur public) au titre : Encouragement de l’investissement

Tableau : Activités et interventions du programme Pilotage et Appui

Les objectifs stratégiques	Indicateurs de la performance	Prévisions 2022	Interventions	Activités	Prévisions des engagements pour l'activité 2021(mille dinars)
Objectif 9.1 : Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des autres programmes	Indicateur 9.1.1.1 : taux d'encadrement	21.4		Supervision, études et législation Gestion des ressources humaines *promotions et régularisation des situations administratives *Œuvrer pour un bon usage des cadres administratifs	17905 11687
Objectif. 9.2 : Meilleure gestion des moyens matériels	Indicateur 9.1.2.1 : La consommation moyenne de carburant des véhicules de services	8.2 litre/km		<u>Appui financier et logistique</u> Renouveler la flotte de transport - Rationaliser l'utilisation de la voiture afin de réduire le coût de la consommation de carburant - Plus de suivi de la flotte de transport et approche des taux enregistrés avec les données du fabricant - Généraliser le système de surveillance par satellite. -Plus de formation et de sensibilisation pour une meilleure utilisation des transports -Utiliser des cartes à puce pour fournir du carburant	51517
	Indicateur 9.1.2.2 : Le coût moyen de réparation, d'entretien et d'entretien des transports	718		<u>Appui financier et logistique</u> Cibler les mécanismes de maintenance modernes. Renouveler le parc de transport Plus de formation et de sensibilisation pour une meilleure utilisation des transports	

<p>Objectif 9.3 Améliorer la qualité des services</p>	<p>Indicateur 9.2.3.1 : taux de connexion Internet aux niveaux central et régional</p>	<p>100</p>		<p><u>Appui financier et logistique</u> Revalorisation et maintenance du réseau d'information - fourniture de matériel d'information et continuité de ses travaux.</p>	
<p>- Les activités suivantes contribuent également à l'atteinte des objectifs du programme Pilotage et Appui :</p> <p>4-Promotion au développement :</p> <p>5- Appui (Rémunération) :</p> <p>6- Virement de crédits à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles, au titre des incitations à l'investissement</p>					<p>34960</p> <p>128005</p> <p>12916</p>

Les objectifs stratégiques	Indicateurs de la performance	Prévisions 2022	Interventions	Activités	Prévisions des engagements pour l'activité 2021(mille dinars)
<p>Objectif 9.1 : Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des autres programmes</p>	<p>Indicateur 9.1.1.1 : taux d'encadrement</p>	<p>21.4</p>		<p>Supervision, études et législation Gestion des ressources humaines *promotions et régularisation des situations administratives *Œuvrer pour un bon usage des cadres administratifs</p>	<p>17905 11687</p>

3.1. Contribution des opérateurs Publics à la Performance du Programme :

Opérateur Public	Les activités et projets prévues pour réaliser les objectifs de la politique publique	Crédits transférés du budget de l'État Pour l'année 2022
		Budget de l'état
Agence de promotion des investissements agricoles	-Foire et salons en Tunisie -Foire et salons a l'étranger -Journées et séminaires médiatiques -Incubateurs d'institutions agricoles, ateliers d'initiative et sessions d'encadrement -Préparation des supports de développement	12900
	-Prise en charge des dossiers d'investissement	
	-Entreprendre les réclamations de privilèges fiscaux et financiers	
	-Contrôle des projets agricoles -Organisation des réunions de partenariat	
	-Projet d'amélioration de la qualité des produits agricoles -Organisation des sessions de formation et d'accompagnement	

4. Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 pour le programme Pilotage et Appui, selon la nature de la dépense et les sources de financement (Crédits de paiement)

Unité : Mille dinars

Désignation des Parties Budget	Source de financement	Exécution	L.F	Prévision	Prévision	Prévision
		2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	ressources de l'état	127079	140680	144640	149000	155279
Dépenses de Fonctionnement	ressources de l'état	23075	18930	19895	20900	22500
Dépenses d'Intervention	ressources de l'état	10764	15380	21540	26540	27000
Dépenses d'Investissement	ressources de l'état	39526	34579	44740	53474	59270
Total sans Ressources Propres	ressources de l'état	200444	209569	230815	249914	264049
	Sur ressources propres	16910	24512	25340	26454	27189
Total avec Ressources Propres	Total dépenses Programme 9	217354	234081	256155	276368	291238